



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 septembre 2019
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter M. Kanevsky et les agents Sicotte, Éthier, Jean, Bertrand et La Salle pour leur sens exceptionnel du devoir. Leur intervention rapide a permis de sauver la vie d'un homme en détresse psychologique le 11 mars 2019.
- 10.05** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Mme Yvette Poulin Picard, qui célébrera son centième anniversaire de naissance le 6 septembre 2019.
- 10.06** Féliciter et offrir nos meilleurs voeux à Mme Maria Spoltore et M. Angelo Pietrodarchi qui célébreront leur 55e anniversaire de mariage le 26 septembre 2019.
- 10.07** Féliciter l'Église anglicane St-Lawrence pour son 50e anniversaire

CONDOLÉANCES

- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à Mme Francine Plante, jardinière à la Direction des travaux publics, à la suite du décès de son père, M. Chrysostôme Plante, le 7 juillet dernier.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. André Langelier à la suite de son décès survenu le 24 juillet 2019.
- 10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Thérèse Bérubé (Poitras) à la suite de son décès survenu le 31 juillet 2019.
- 10.11** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Argilla Bellini (Di Sante) à la suite de son décès survenu le 13 juillet 2019
- 10.12** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Henriette Amougou Ndi à la suite de son décès survenu le 3 août 2019.

10.13 Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Roger Hébert à la suite de son décès survenu le 25 août 2019.

10.14 Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Giovanna Nicolazzo Caruso à la suite de son décès survenu le 17 août 2019.

PROCÈS-VERBAUX

10.15 Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2019

10.16 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

20.01 Accorder un contrat de 159 441,58 \$, taxes incluses à Motexa Inc. pour la construction d'une aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk et le remplacement de la pierre existante par de la poussière de pierre compactée dans l'aire d'exercices pour chiens au parc Leroux pour une dépense totale de 169 441,58 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public.

1197151034

20.02 Accorder un contrat à Élagage Prestige inc. pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant total de 78 384,21 \$ taxes incluses conformément à l'appel d'offres sur invitation 19-17777 (2 soumissionnaires).

1196152008

20.03 Accorder un contrat de 115 655,65 \$ à Motexa pour la réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides pour une dépense totale de 130 221,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément à l'appel d'offres public.

1197151041

20.04 Accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana au montant approximatif de 88 318,05 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone, conformément à la demande de prix pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

1198262002

20.05 Autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement, majorant ainsi le montant du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses à 892 992,93 \$ taxes incluses.

1190269010

20.06 Autoriser le transfert de la balance du contrat d'impression d'Accent le Journal pour l'année 2019, suite à la reprise des activités et des équipements d'Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco.

1190577004

IMMEUBLE - LOCATION

20.07 Autoriser la signature du bail à intervenir avec le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2019.

1197551026

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.08 Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale, entre les 4e et 6e Avenues, le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

1192365023

20.09 Accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

1197551031

20.10 Accorder une aide financière de 15 000 \$ à la paroisse Saint-Nazaire, à titre de contribution exceptionnelle, pour la concrétisation de son projet de Sanctuaire

1192365024

20.11 Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

1197551024

20.12 Féliciter la Ligue des Noirs du Québec à l'occasion de son 50e anniversaire et accorder une contribution financière de 350 \$ pour la réalisation de son bottin commémoratif.

1192365021

20.13 Accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal, pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

1190577003

20.14 Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à deux regroupements de policiers, un regroupement de pompiers et à un groupe d'employés de l'arrondissement de Verdun. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

1197551027

20.15 Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour l'achat d'un marimba dans le cadre du volet « soutien aux nouveaux projets » de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement

1195986011

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.16 Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière additionnelle de 40 000 \$ pour l'année de référence 2018-2019 et de 40 000 \$ pour l'année 2019-2020, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

1194629027

- 20.17** Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la réalisation en 2019-2020 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises» et approuver le projet de convention à cet effet.
1195986009

30 – Administration et finances

DIRECTIVE / PROCÉDURE

- 30.01** Approuver la Politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle
1192365022

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

- 30.02** Offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la rédaction d'un plan général d'aménagement du parc des Rapides.
1196152012

ADHÉSION

- 30.03** Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.
1196152011

ÉVÉNEMENT

- 30.04** Refuser d'approuver la résolution CA19 20 0340 qui offrait la gratuité pour l'utilisation de la roulotte aux Aînés de LaSalle, considérant qu'en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse d'arrondissement a exercé son droit de reconsidération relativement à cette résolution.
1194629026
- 30.05** Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019.
1197551022
- 30.06** Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.
1197551021
- 30.07** Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019 et autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.
1197551029
- 30.08** Autoriser la fermeture du boulevard LaSalle, entre les rues Raymond et Gagné, et permettre la présence de camions de bouffes de rue sur le domaine public le 21 septembre 2019 dans le cadre du Festival de la soupe de LaSalle. Autoriser Nathalie Nicole Boutin à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
1197551030

30.09 Permettre à l'Association Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession, de 11 h à 13 h, le 8 septembre 2019. Les rues ne seront pas fermées à cette occasion.

1197551033

30.10 Autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 15 septembre 2019 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7^e Avenue et le boulevard Champlain.

1197551032

AUTORISATION DE DÉPENSE

30.11 Amender la résolution CA18 20 0547 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Aménagement Sud-Ouest pour les travaux de réfection au parc Melatti suite à la priorisation des projets retenus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

1196152009

30.12 Amender la résolution CA18 20 0132 afin de modifier le financement du contrat octroyé aux Entreprises J. Piccioni pour la transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, suite à la priorisation des projets retenus par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 517 057,75 \$, taxes incluses, à 577 057,75 \$ taxes incluses

1196152010

REDDITION DE COMPTES

30.13 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019.

1193035010

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

40.01 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement modifiant le règlement LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement de LaSalle. Le projet de règlement est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

Ce projet de règlement introduit une rémunération supplémentaire payable aux conseillers d'arrondissement afin de les compenser pour la diminution de leurs revenus depuis que les allocations de dépenses sont devenues imposables au niveau fédéral. Pour 2019, le montant de cette rémunération supplémentaire variera entre 5 777 \$ et 10 745 \$ selon la rémunération totale du conseiller d'arrondissement et le taux d'imposition applicable.

1192365020

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

40.02 Adopter avec conditions, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser la

construction d'une habitation de 116 logements, une habitation de 110 logements et un commerce à l'angle des rues Gagné et George

1192363078

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.03 Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec.

1197151039

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

40.04 Accorder une dérogation mineure visant l'installation sur le toit du bâtiment situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de 6 antennes commerciales de plus de 2m. de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage prévoit l'installation maximale d'une seule enseigne de plus de 2m. sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique

1192363077

40.05 Accorder une dérogation mineure afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée sur le bâtiment situé au 7576, rue Centrale, alors que selon le règlement de zonage, le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise

1192363076

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.06 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36e Avenue

1192363070

40.07 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur

1192363072

40.08 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale

1192363071

40.09 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald

1192363069

40.10 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus

1192363068

40.11 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon

1192363067

40.12 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot

1192363066

40.13 Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale

1192363074

40.14 Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain

1192363075

40.15 Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1ère Avenue

1192363073

DOMAINE PUBLIC

40.16 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019

1192363063

OPÉRATION CADASTRALE

40.17 Accepter une compensation monétaire de 199 111,83 \$, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville pour la demande de permis de lotissement visant le remplacement des lots 1 234 145 et 1 501 025 par les lots 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003 (rue Jean-Brillon)

1192363064

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.18 Retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Bourbonnais

1197151038

40.19 Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Thierry

1197151040

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1196456008

60 – Information

60.01 Dépôt de documents - rapports Aménagement urbain

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1192363065

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 14:57

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363065**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc. pour des travaux de construction d'une aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk et le remplacement de la pierre existante par de la poussière de pierre compactée dans l'aire d'exercices pour chiens au parc Leroux dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 169 441,58 \$, taxes incluses, (contrat: 159 441,58 \$ + contingences: 10 000,00 \$) - Appel d'offres public 599573 - Contrat P.C 19-1808 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 169 441,58 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de construction d'une aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 441,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 599573.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-15 09:53

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc. pour des travaux de construction d'une aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk et le remplacement de la pierre existante par de la poussière de pierre compactée dans l'aire d'exercices pour chiens au parc Leroux dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 169 441,58 \$, taxes incluses, (contrat: 159 441,58 \$ + contingences: 10 000,00 \$) - Appel d'offres public 599573 - Contrat P.C 19-1808 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres pour l'aménagement d'un aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de construction d'aires d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 31 mai 2019. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun Addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA - 17 20 0029 du 23 janvier 2017 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Laura Palestini de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux de construction d'aires d'exercices pour chiens au parc Mohawk consistent :

- Construction d'une clôture;
- Réaménagement du réseau d'éclairage;
- Construction d'un nouveau raccordement d'eau pour abreuvoir ;

La construction de l'aire d'exercices pour chiens aura lieu au parc Mohawk situé à l'extrémité des rues Dalmany et Athole dans l'arrondissement de LaSalle.

De plus, afin de répondre aux plaintes sur la pierre déjà présente dans le parc à chien existant au parc Leroux, des travaux d'enlèvement de la pierre existante dans ce parc et la fourniture et mise en place de la poussière de pierre compactée sont également inclus dans le contrat.

JUSTIFICATION

Six (6) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 67 % des preneurs du cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Motexa Inc	159 441,58 \$	159 441,58 \$
2	Les Entreprises Ventec Inc	167 167,90 \$	167 167,90 \$
3	Construction Piravic Inc	169 686,43 \$	169 686,43 \$
4	Talvi Inc.	306 734,04 \$	306 734,04 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		105 458,52 \$	105 458,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes			200 757,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25,91
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			147 292,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			92,38
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			53 983,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			51,19
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			7 726,32 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			4,85

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de

l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 51.19 % supérieur au montant de l'estimation.

L'Écart entre la 2^e plus basse et la plus basse est de 4,85% et l'écart entre la 3^e plus basse et la plus basse est de 6,42%, ce qui démontre clairement que le prix du plus bas soumissionnaire représente le coût du marché.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la construction d'aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk, le montant total de ces contingences est de 10 000,00\$ (taxes incluses) correspondant à 6,3 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront payés par le règlement d'emprunt des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents près de l'aire d'exercices des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Juillet 2019

Début des travaux : Août 2019

Fin des travaux : Octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196152008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Élagage Prestige inc. pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant total de 78 384,21 \$ taxes incluses conformément à l'appel d'offres sur invitation 19-17777 (2 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à Élagage Prestige inc. pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant total de 78 384, 21 \$ taxes incluses conformément à l'appel d'offres sur invitation 19-17777 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 10:45

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Élagage Prestige inc. pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant total de 78 384,21 \$ taxes incluses conformément à l'appel d'offres sur invitation 19-17777 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle possède un patrimoine arboricole qui doit être entretenu afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Une grande partie des travaux d'entretien des arbres est faite en sous-traitance. Lors du lancement de l'élagage cyclique en 2018, nous avons dû inspecter plusieurs milliers d'arbres. Nous avons constaté un nombre élevé d'abattage à effectuer et ce contrat permettrait de répondre aux demandes des citoyens et aux besoins variés en arboriculture.

L'appel d'offres sur invitation 19-17777 « Service abattage d'arbres pour l'arrondissement de LaSalle » a été lancé le 22 juillet 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 août 2019 à 11 h 00. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis pour préciser la répartition d'abattage estimé par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0361 - 4 juillet 2017- D'autoriser une dépense de 493 481,02 \$, taxes incluses, pour les services d'abattage, d'élagage et de haubanage d'arbres à l'arrondissement de LaSalle. D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée, au montant de 493 481,02 \$, taxes incluses, à cette fin, et ce, pour une période de trente-six (36) mois, du 5 juillet 2017 au 30 juin 2020 plus deux options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres 17-16126.

CA15 20 0566 - 5 octobre 2015 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant de 18 500 \$, taxes incluses, et de majorer le contrat de la compagnie Arbo-Design inc. pour l'élagage, l'abattage, l'essouchement et autres travaux arboricoles pour la période du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015, conformément au cahier des charges, contrat E.A. 14-1573, appel d'offres 14-13954.

CA14 20 0653 - 8 décembre 2014 - D'accorder un contrat d'une année débutant du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 au montant de 185 857,08 \$, taxes incluses, à la

compagnie Arbo-Design Inc. pour élagage, abattage, essouchement et autres travaux arboricoles dans l'arrondissement de LaSalle conformément au cahier des charges, contrat E.A.14-1573, appel d'offres 14-13954.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Dix (10) compagnies travaillant dans le domaine arboricole ont été invitées à soumissionner et deux (2) ont déposé une soumission. Le procès-verbal d'ouverture des soumissions est en pièces jointes.

Suite à l'analyse des soumissions, sur les deux (2) soumissionnaires, un (1) a été déclaré non conforme administrativement.

Le tableau des résultats suivant résume les écarts de prix entre la soumission conforme reçue et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
ELAGAGE PRESTIGE INC	68 175 \$		78 384,21 \$
Dernière estimation réalisée			
	73 900 \$		84 966,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			78 384,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-6 582,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-7,7%

Explication des écarts

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 7,7 % inférieur au montant de l'estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Élagage Prestige inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront payés à 100 % par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés par accroche-porte lors des travaux devant leurs résidences.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Septembre 2019

Début des travaux : Septembre 2019

Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 15 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-14

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1197151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc. pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 130 221,22 \$, taxes incluses, (contrat: 115 655,65 \$ + contingences 11 565,57 \$ + incidences: 3 000 \$) - Appel d'offres public 606499- Contrat A.P.19-1818 (4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 130 221,22 \$, taxes incluses (contrat: 115 655,65 \$ + contingences 11 565,57 \$ + incidences: 3 000 \$) pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 655,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 606499.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-29 16:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc. pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 130 221,22 \$, taxes incluses, (contrat: 115 655,65 \$ + contingences 11 565,57 \$ + incidences: 3 000 \$) - Appel d'offres public 606499- Contrat A.P.19-1818 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est responsable de la planification et de l'aménagement du parc des Rapides. Il existe présentement des sentiers piétonniers dans ce parc en mauvais état et qui ne correspondent plus à la qualité des équipements désirés par la Ville. Des discussions avec le SGPMRS ont permis d'établir des critères de conception et des guides afin que le présent mandat corresponde aux exigences. L'arrondissement de LaSalle a offert ses services au SGPMRS pour la réalisation des travaux concernés en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec.

Les travaux du présent contrat consistent à faire la réfection de sentiers piétonniers existants en criblure de pierre, à construire de nouveaux sentiers en criblure de pierre, le tout dans le parc des Rapides (entre la 31^e Avenue et l'arrondissement de Verdun). La réfection des sentiers entre la 31^e avenue et l'arrondissement de Lachine a déjà été réalisé en 2019.

Un autre sommaire pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobilier viendra compléter le présent contrat.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 12 juillet 2019. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 août 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

Modification aux clauses techniques particulières Section VII Gazonnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0162 - 1er avril 2019 (GDD 1197151010) - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection des sentiers piétonniers existants dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle.

CM19 0579 - 14 mai 2019 (GDD 1185186002) - Accepter les offres de service des conseils d'arrondissements pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent :

- Extirpation de béton bitumineux et des surfaces en poussière de pierre existants
- Construction de sentiers piétonniers en criblure de pierre
- Apport de terre de culture, ensemencement et gazonnement

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 11 565,57 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant de 3 000 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire.

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 67 % des preneurs de cahier de charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION			(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Motexa Inc	115 655,65 \$	115 655,65 \$
2	EMC Service Construction	145 658,03 \$	145 658,03 \$
3	G.D'amico	149 565,23 \$	149 565,23 \$
4	Construction Piravic Inc.	187 627,70 \$	187 627,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		210 245,70 \$	210 245,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes			149 626,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29,37

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	71 972,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	62,23
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-94 590,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	(44,99)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	30 002,38 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	25,94

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 44,99% inférieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les coûts associés aux travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides s'élèvent à 115 655,65 \$ taxes incluses.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Motexa inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat est de 130 221.22\$, incluant les contingences, incidences et taxes incluses et sera assumé comme suit;

Un montant maximal de 118 909.33 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-057 - Travaux d'aménagement parcs CM17 1044.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre et sera dépensée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Septembre 2019

Début des travaux : Septembre 2019

Fin des travaux : Octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BARRIAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 août 2019
Sylvie BARRIAULT, 15 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1198262002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no 609664 pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

D'accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no 609664 pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-23 08:27

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198262002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no 609664 pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'échéancier actuel des travaux d'agrandissement de la bibliothèque, le service d'entretien ménager devra être effectif au 1080 avenue Dollard jusqu'à la relocalisation temporaire de la bibliothèque. La date exacte du déménagement étant inconnue, le devis prévoit une clause de résiliation du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA18 20 0435 (1186818084) adoptée le 2 octobre 2018 : D'accorder un contrat au montant approximatif de 49 301,85 \$, taxes incluses, à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à l'appel d'offres 18-17148 pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019.

Résolution no CA18 20 0200 (1186818042) adoptée le 7 mai 2018 : D'autoriser une dépense approximative de 23 115 \$ afin de prolonger le contrat avec Entretien Mana pour la fourniture de service d'entretien à la bibliothèque L'Octogone du 11 août 2018 au 31 décembre 2018 conformément à l'appel d'offres public no 17-15766 (1175348002).

Résolution no CA16 20 0689 (1165348002) adoptée le 5 décembre 2016: De résilier en date du 9 novembre 2016 le contrat accordé, par la résolution n° CA13 20 0131 adoptée le 4 mars 2013, à la firme Les Services d'entretien Fany inc. pour les services d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement et de la bibliothèque l'Octogone.

DESCRIPTION

Accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque conformément à la demande de prix no 609664.

Entretien Mana Inc., le fournisseur actuel a été invité à soumettre un prix. Son taux horaire passera de 21,99 \$ à 22,50 \$ pour une quantité prévisionnelle de 3 234 heures (49 h/ semaine, soit 637 h en 2019 et 2 597 h en 2020 pour le service d'entretien.

Sont ajoutées 180 heures pour le nettoyage des tapis pour 3 nettoyages de tapis si requis, soit 60 h en 2019 et 120 h en 2020 si requis.

(1 nettoyage en 2019 et les 2 autres en 2020).

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire 4 semaines à l'avance, la Ville résiliera le contrat lorsque la date du déménagement sera officielle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire doit mettre en place un programme d'entretien ménager écologique, priorisant le bien-être des occupants et du personnel de conciergerie lié au projet de mise en service et d'exploitation de la bibliothèque L'Octogone dans le meilleur respect des conditions environnementales telles: la qualité de l'air et l'empreinte écologique des produits utilisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau de la salubrité offerte aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er octobre 2019

Fin du contrat : 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-21



Dossier # : 1190269010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses à 892 992,93 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses à 892 992,93 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 10:46

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses à 892 992,93 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$ \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à l'entrepreneur Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 783 479,89 \$ \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2018, et correspond à environ 13,97 % du contrat initial.

Cette dépense est nécessaire afin de faire face aux nombreuses pannes des équipements à l'aréna Dollard St-Laurent. Cet édifice datant de 1975, a comme vocation d'offrir des services aux citoyens, plus particulièrement la patinoire et le gymnase. Cet aréna est toujours en opération mais en raison de l'âge et de l'état vétuste de certains équipements, des travaux supplémentaires sont indispensables pour permettre la mise en opération de la patinoire. Présentement, les équipements tels que les compresseurs de réfrigération ainsi que le réseau de tuyauterie de la saumure nécessitent des réparations détectées suite aux entretiens effectués si nous désirons maintenir la patinoire en opération et prolonger les activités des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 20 0439 adoptée le 2 octobre 2018: D'autoriser une dépense maximale de 783 479,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Navada Ltée un contrat de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement d'un an, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 783 479,89 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

La grande portée de ces travaux d'entretien consiste principalement:

- Mise à niveau de la mécanique interne des deux compresseurs;
- Réparation d'une fuite sur la tuyauterie d'alimentation et le retour de saumure sur une longueur d'environ 15p linéaires, à partir de la pompe de saumure jusqu'au caniveau de distribution;
- Autres réparations nécessaires au fonctionnement de l'aréna, suite aux inspections et entretiens de l'aréna.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour permettre l'ouverture de la patinoire du centre Dollard St-Laurent pour les saisons 2019 et 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 109 513,04 \$, taxes incluses soit 100 000\$ taxes nettes, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Imputation :

2412.0010000.301716.09008.55401.000000.0000.000000.015004.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 4 septembre 2019

Fin des travaux: Fin décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 12 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1190577004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la balance du contrat d'impression d'Accent le Journal pour l'année 2019, suite à la reprise des activités et des équipements d'Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco.

D'autoriser le transfert de la balance du contrat d'impression d'Accent le Journal pour l'année 2019, suite à la reprise des activités et des équipements d'Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 17:06

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190577004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert de la balance du contrat d'impression d'Accent le Journal pour l'année 2019, suite à la reprise des activités et des équipements d'Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres numéro 18-17358, le contrat d'impression des 6 numéros d'Accent le Journal et du répertoire Loisirs et Culture a été accordé pour l'année 2019 à Imprimerie Norecob inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 69 492,03 \$. Imprimerie Norecob inc. a imprimé les numéros de février, mars, avril et mai 2019 d'Accent le Journal à la satisfaction de l'arrondissement.

Toutefois, l'arrondissement a été avisé le 12 août 2019 que les activités d'Imprimerie Norecob inc. et ses équipements du 340, Principale à St-Jules étaient repris par un autre imprimeur, soit Imprimerie Solisco inc., du 120, 10e Rue à Scott. Imprimerie Solisco inc. qui est déjà fournisseur de la Ville de Montréal (numéro fournisseur 114900).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 20 0550 : Contrat à Imprimerie Norecob - impression d'Accent le Journal et répertoire Loisirs/Culture

DESCRIPTION

La balance du contrat, pour l'impression des numéros de août, septembre et novembre, représente un montant de 28 064,99 \$ avant taxes. Un nouveau bon de commande à ce montant sera émis à Imprimerie Solisco inc.

L'option de base prévoit l'impression de 6 numéros d'Accent le Journal en 38 000 exemplaires et d'un répertoire Loisirs/Culture en 39 000 exemplaires, entre les mois de janvier et décembre 2019, soit :

- 4 numéros de 16 pages
- 2 numéros de 8 pages
- Répertoire Loisirs de 48 pages avec un encart culturel de 16 pages

Pour un total de 144 pages.

JUSTIFICATION

Imprimerie Solisco inc., en reprenant les activités et équipements d'Imprimerie Norecob inc., s'engage à fournir à l'arrondissement les services d'impression des 3 derniers numéros d'Accent le Journal pour 2019 et du répertoire Loisirs Culture automne-hiver dans les conditions et les délais prévus au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La balance du contrat sera transférée au nouveau fournisseur Imprimerie Solisco inc. lorsque toutes les factures seront rapprochées au bon de commandes numéro 1324658 (BC émis à Imprimerie Norecob inc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Anna BEZEAU, Service de l'Espace pour la vie
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Anna BEZEAU, 22 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS

Le : 2019-08-21

Chef de division relations avec les citoyens et greffe Directeur



Dossier # : 1197551026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2019.

D'autoriser la signature du bail à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 16:17

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande du Cégep André-Laurendeau a été déposée afin de louer le Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de son équipe de baseball évoluant dans la ligue de baseball collégial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0383 (1186818063) adoptée le 4 septembre 2018 : D'accepter le bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2018.

Résolution CA17 20 0447 (1173630013) adoptée le 14 août 2017 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à louer le Stade Éloi-Viau pour la tenue de ses entraînements et matchs de baseball pour la saison automne 2017.

DESCRIPTION

La demande vise à permettre la location et d'établir une tarification du Stade Éloi-Viau pour le Cégep André-Laurendeau dans le cadre du calendrier de son équipe de baseball qui évolue dans la ligue de baseball collégial.

JUSTIFICATION

Le Stade Éloi-Viau devient disponible à chaque automne dû à la fin de l'horaire de compétition possible des Cards de LaSalle évoluant dans la Ligue de Baseball Junior Élite. Les Cardinals de LaSalle auront la priorité d'utilisation du Stade Éloi-Viau en cas de conflit d'horaire en tout temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la tarification proposée :

- Pratique (50 \$ par heure).

- Match (100 \$ par heure).

Revenu potentiel approximatif de 4 150 \$.

L'Imputation budgétaire pour les revenus est :
2412.0010000.301731.07167.44304.000000.0000.000000.015044.00000.00000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 22 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192365023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale, entre la 4e Avenue et la 6e Avenue, le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale le 5 octobre 2019.

La rue Centrale, entre la 4e Avenue et la 6e Avenue sera fermée pour la tenue de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-23 08:28

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale, entre la 4e Avenue et la 6e Avenue, le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité catalyseur du Bronx, entité opérationnelle du Regroupement des citoyens et des commerçants du Bronx, souhaite organiser une fête citoyenne le samedi 5 octobre 2019. À cette fin, l'OBNL Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. agit à titre de fiduciaire et de représentant légal. Le 29 juillet 2019, le Comité a soumis à l'arrondissement de LaSalle une demande de soutien financier de 10 000 \$ afin de soutenir cette première initiative du Comité catalyseur du Bronx.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., pour le compte du Comité catalyseur du Bronx, afin d'organiser une Fête des citoyens le samedi 5 octobre 2019, sur la rue Centrale, entre les 4^e et 6^e Avenues.

JUSTIFICATION

Soutenir le dynamisme et l'attractivité de la zone commerçante de la rue Centrale, conformément à la Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle (Orientation 3, Déployer le potentiel attrayant et dynamique de LaSalle / Commerce : «Revitaliser l'avenue Dollard, la rue Airlie et la rue Centrale»).

L'appui financier demandé représentant 83 % du budget de l'événement, cette fête ne peut se tenir sans le soutien de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 10 000 \$, toutes taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement. La somme de 10 000 \$ en provenance des dépenses générales

d'administration devra être virée au budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et sera imputée tel que mentionné dans l'intervention financière.

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement en 2019.

La subvention sous forme de gratuités en biens et services offerts par la Ville est évaluée à 500 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Revitalisation de la fonction commerciale de la rue Centrale, cœur commerçant du secteur Bronx (Village des Rapides), et développement d'un esprit de communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En reconnaissance du soutien financier de l'arrondissement, le Comité catalyseur du Bronx devra s'engager :

- À reconnaître ce soutien financier par une mention sur tous les outils de communication ou promotionnels de la Fête des citoyens du 5 octobre (présence du logo de LaSalle accompagné de la mention : « Cette fête est possible grâce au soutien financier de l'arrondissement. »
- À afficher sur le site de la fête du 5 octobre au moins deux bannières «LaSalle, fier partenaire de cet événement» prêtées par l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-19



Dossier # : 1197551031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-27 09:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de Le club Richelieu LaSalle inc. pour la participation annuelle de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme. Le club Richelieu LaSalle inc. est un organisme de services qui soutient et vient en aide principalement aux organismes jeunesse de l'Arrondissement de LaSalle. Il regroupe plus de 70 membres qui participent aux différentes activités, événements et levées de fonds du club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 (1187551012) adoptée le 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2018-2019.

Résolution CA17 20 0438 (1176818082) adoptée le 14 août 2017 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2017-2018.

Résolution CA16 20 0697 (1166818102) adoptée le 5 décembre 2016 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ l'organisme Le club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2016-2017.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 250 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2018-2019. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-23



Dossier # : 1192365024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 15 000 \$ à la paroisse Saint-Nazaire, à titre de contribution exceptionnelle, pour la concrétisation de son projet de Sanctuaire

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à la paroisse Saint-Nazaire, à titre de contribution exceptionnelle, pour la concrétisation de son projet de Sanctuaire.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-26 17:03

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 15 000 \$ à la paroisse Saint-Nazaire, à titre de contribution exceptionnelle, pour la concrétisation de son projet de Sanctuaire

CONTENU

CONTEXTE

La paroisse Saint-Nazaire, qui a fêté son centenaire en 2016, est la doyenne des quatre paroisses de LaSalle. Sous l'impulsion de son curé, le Père Dominic Richer, et avec le soutien de l'archevêque du diocèse de Montréal, Monseigneur Christian Lépine, l'église Saint-Nazaire, située au 111 rue Bélanger, sera officiellement désignée comme Sanctuaire de la Miséricorde en septembre 2019. Ce statut en fera le 23^e sanctuaire du Québec et l'une des étapes du Chemin des Sanctuaires Montréal/Sainte-Anne-de-Beaupré, chemin de pèlerinage qui relie tous les sanctuaires du Québec, dans l'axe du fleuve Saint-Laurent. Déjà, de nombreux pèlerins convergent vers l'église Saint-Nazaire, en provenance du Québec, de l'Ontario et même des États-Unis. Enfin, il importe de préciser que le nouveau Sanctuaire sera animé conjointement par les cinq autres paroisses de l'arrondissement, soit Sainte-Catherine-Labouré, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Télesphore, St. John Brebeuf et Madre dei Cristiani, en plus des paroisses voisines des Saints-Anges, à Lachine, et Saint-Jean-Bosco, dans le quartier Émard. Il s'agit donc d'un projet rassembleur pour toute la communauté laSalloise, francophone, anglophone et italoophone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ pour soutenir la paroisse Saint-Nazaire dans son projet de création d'un Sanctuaire de la Miséricorde dans son église de la rue Bélanger à LaSalle.

JUSTIFICATION

- Cette contribution financière de l'arrondissement de LaSalle permettra à la paroisse Saint-Nazaire de concrétiser son projet de Sanctuaire de la Miséricorde et de mieux gérer l'afflux de pèlerins qui visiteront son église du 111 rue Bélanger. LaSalle sera désormais un lieu d'arrêt sur le Chemin des Sanctuaires Montréal/Sainte-Anne-de-Beaupré, véritable Compostelle québécois, contribuant ainsi au rayonnement touristique de l'arrondissement.

- Le nouveau Sanctuaire étant situé géographiquement entre deux sanctuaires très populaires, soit le sanctuaire Kateri-Tekakwitha, à Kahnawake, et l'oratoire Saint-Joseph, à Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, il est susceptible d'attirer de nombreux visiteurs.
- Cette contribution exceptionnelle de l'arrondissement vise également à souligner la remarquable longévité de cette institution, qui assure depuis plus d'un siècle (1916) une présence communautaire et spirituelle aux citoyens de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 15 000 \$, toutes taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement. La somme de 15 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de la direction de l'arrondissement sera imputer tel que mentionné dans l'intervention financière.

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nouveau Sanctuaire de l'église Saint-Nazaire devient le premier attrait touristique à rayonnement national sur le territoire de LaSalle, depuis l'ouverture du parc des Rapides en 2001. Avant même l'annonce officielle, plusieurs cars de pèlerins ont commencé à visiter le Sanctuaire au mois d'août 2019, ce qui peut entraîner des retombées positives sur les commerces et restaurants de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 26 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-26



Dossier # : 1197551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 15:11

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août dernier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0388 adoptée le 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 25 août 2018. Le message du conseil a été approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution CA17 20 0562 adoptée le 2 octobre 2017 : Contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada - programme souvenir de leur banquet de gala annuel

DESCRIPTION

L'organisme a réalisé un programme souvenir de leur banquet de gala annuel dont le message du conseil a été approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1192365021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter la Ligue des Noirs du Québec à l'occasion de son 50e anniversaire et accorder une contribution financière de 350 \$ pour la réalisation de son bottin commémoratif.

Attendu que depuis 50 ans la Ligue des Noirs du Québec est un des grands piliers de la société québécoise et canadienne;

Attendu que cet organisme inspire et appuie la cause des droits civils au Québec, dénonce la discrimination et milite pour l'adoption des lois reconnaissant que tous les citoyens ont les mêmes droits afin de bâtir une société tolérante et basée sur l'égalité;

Attendu que les célébrations entourant le 50^e anniversaire de la Ligue des Noirs du Québec permettent de reconnaître à sa juste valeur le rôle que les communautés noires ont joué, et continuent de jouer, pour faire de notre métropole la ville qu'elle est aujourd'hui;

Attendu que la mission de la Ligue de Noirs du Québec s'inscrit aussi dans la volonté de l'arrondissement de LaSalle de construire une ville véritablement inclusive;

Attendu que l'apport des communautés noires à la vie laSalloise est très important, tant sur les plans politique, économique, que social ou culturel;

Attendu que la communauté noire de LaSalle est une part importante de notre arrondissement et qu'elle suscite une grande fierté de voir évoluer une dizaine d'associations dynamiques représentant la communauté noire sur le territoire laSallois;

Que le conseil d'arrondissement félicite la Ligue des Noirs du Québec pour son 50^e anniversaire et considère que son travail est significatif pour promouvoir l'égalité raciale et la justice sociale au sein de notre métropole.

D'accorder une contribution de 350 \$ à la Ligue des Noirs du Québec pour la réalisation de son bottin commémoratif à l'occasion de son 50e anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-23 08:39

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter la Ligue des Noirs du Québec à l'occasion de son 50e anniversaire et accorder une contribution financière de 350 \$ pour la réalisation de son bottin commémoratif.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 50 ans la Ligue des Noirs du Québec est un des grands piliers de la société québécoise et canadienne. Cet organisme inspire et appuie la cause des droits civils au Québec, dénonce la discrimination et milite pour l'adoption des lois reconnaissant que tous les citoyens ont les mêmes droits afin de bâtir une société tolérante et basée sur l'égalité. Les célébrations entourant le 50^e anniversaire de la Ligue des Noirs du Québec permettent de reconnaître à sa juste valeur le rôle que les communautés noires ont joué, et continuent de jouer, pour faire de notre métropole la ville qu'elle est aujourd'hui.

La mission de la Ligue de Noirs du Québec s'inscrit aussi dans la volonté de l'arrondissement de LaSalle de construire une ville véritablement inclusive. L'apport des communautés noires à la vie laSalloise est très important, tant sur les plans politique, économique, que social ou culturel.

La communauté noire de LaSalle est une part importante de notre arrondissement et qu'elle suscite une grande fierté de voir évoluer une dizaine d'associations dynamiques représentant la communauté noire sur le territoire laSallois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Féliciter la Ligue des Noirs du Québec à l'occasion de son 50e anniversaire et accorder une contribution financière de 350 \$ pour la réalisation d'un bottin commémoratif. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 350 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-20



Dossier # : 1190577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

D'accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus les taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 11:43

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7e édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mener à bien ses activités, la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal sollicite l'appui de ses partenaires désirant profiter de la visibilité associée à son programme annuel. La 7^e édition du Gala UNIO aura lieu le 20 novembre prochain au Théâtre Desjardins de LaSalle.

Cet événement d'envergure de la CCISOM, le Gala UNIO vise à réunir la communauté d'affaires du Grand Sud-Ouest de Montréal afin de célébrer l'excellence et accroître le sentiment d'appartenance à un territoire en pleine effervescence et porteur d'un pan de l'histoire du développement économique et de l'industrialisation de la région métropolitaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Quinze (15) prix seront remis, récompensant ainsi 11 entreprises et/ou organismes ainsi que 4 individus. Avec 9 catégories réservées aux PME et 1 aux Grandes entreprises, la CCISOM souhaite promouvoir et encourager l'entrepreneuriat sur notre territoire, et mettre en valeur les entreprises qui ont saisi les opportunités pour se développer et ainsi dynamiser par le fait même leur sphère d'action en permettant au Grand Sud-Ouest de Montréal d'être reconnu pour sa vitalité.

JUSTIFICATION

L'organisation d'un tel événement ne pourrait avoir lieu sans l'aide financière de partenaires et commanditaires. En effet, nous croyons qu'il est de mise que l'arrondissement soit présent à cet événement qui permet de reconnaître l'excellence des affaires d'un territoire qui ne cesse de voir son économie évoluer à une vitesse considérable, grâce entre autres, aux services offerts par celle-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-20



Dossier # : 1197551027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-23 08:39

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1197551027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

CONTENU

CONTEXTE

Un regroupement de policiers et de pompiers ont déposé une demande auprès de l'arrondissement de LaSalle afin d'obtenir un tarif préférentiel pour la location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire, soit 75 \$/heure au lieu de 125 \$/heure. N'étant pas des organismes reconnus par l'arrondissement, ces derniers devraient payer 125 \$/heure le temps de glace. Les regroupements de policiers ont bénéficié par le passé d'un tarif préférentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0392 (1186818083) adoptée le 4 septembre 2018 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2018-2019 à deux regroupements de policiers, un regroupement de pompiers et à un groupe d'employés de l'arrondissement de Verdun. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

Résolution CA17 20 0437 adoptée le 14 août 2017 : D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2017-2018 à deux regroupements de policiers et de pompiers et à un groupe d'employés de l'arrondissement de Verdun. Le tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

DESCRIPTION

Accorder la réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers et à un regroupement de pompiers. Le tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

JUSTIFICATION

Officialiser les réductions sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour le regroupement de policiers et de pompiers du SPVM et du SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Environ 85 heures de glace seront louées.

Pour une location au tarif régulier (125 \$/heure), la somme serait de 10 625 \$

Pour cette même location au tarif réduit (75 \$/heure) la somme est de 6 375 \$

Montant non perçu de 4 250 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1195986011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat d'un marimba dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement .

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle Inc. pour l'achat d'un marimba dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-30 08:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195986011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat d'un marimba dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement .

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association musicale de LaSalle inc. nous demande une contribution financière pour l'achat d'un marimba afin de poursuivre ses activités régulières et de pouvoir recruter de nouveaux membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour l'achat d'un marimba.
La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet «soutien aux nouveaux projets», un soutien financier aux organismes reconnus visant à couvrir les frais reliés à une nouvelle activité ou un nouveau service.

JUSTIFICATION

L'Association musicale de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Poursuite des activités de l'organisme, plus grand pouvoir de recrutement de nouveaux membres et rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de divers événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1194629027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière additionnelle de 40 000 \$ pour l'année de référence 2018-2019 et de 40 000 \$ pour l'année 2019-2020, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année de référence 2018-2019 et 40 000 \$ pour l'année 2019-2020 et approuver le projet de convention.

Cette somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne. Pour l'année de référence 2018-2019 l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir le projet «Parlons conditions de logement» qui s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'intervention 2010-2020.

Pour l'année de référence 2019-2020, l'enveloppement de 40 000 \$ vise à soutenir la dernière phase du projet «Parlons conditions de logement» ainsi que d'autres actions ciblées au plan d'intervention 2010-2020.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-27 08:59**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière additionnelle de 40 000 \$ pour l'année de référence 2018-2019 et de 40 000 \$ pour l'année 2019-2020, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M\$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1238 du 25 septembre 2017 : Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine

intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant.

CA18 20 0047 (sommaire #1186818008) adopté le 5 février 2018 : D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et d'approuver le projet de convention.

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée à la Table de développement social permettra de poursuivre la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et de soutenir les actions reliées à la réalisation du plan d'intervention 2010 - 2020. Cette somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne.

Pour l'année de référence 2018-2019, l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir le projet «Parlons conditions de logement» qui s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'intervention 2010-2020.

Pour l'année de référence 2019-2020, l'enveloppement de 40 000 \$ vise à soutenir la dernière phase du projet «Parlons conditions de logement» ainsi que d'autres actions ciblées au plan d'intervention 2010-2020.

JUSTIFICATION

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Organisme : Table de développement social LaSalle

Montant octroyé : 2018-2019 40 000 \$ et 2019-2020 40 000 \$

Imputations budgétaires :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.099012.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 21 août 2019
Sonia MCMULLEN, 21 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1195986009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises». Approuver le projet de convention à cet effet.

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises» destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-23 08:32

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2019-2020 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises». Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle mandate le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, depuis maintenant quatre ans, afin de développer une programmation culturelle de qualité afin de promouvoir les arts et la culture de la « Diversité » et de favoriser la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux services offerts par l'arrondissement, indépendamment de leurs origines. Le tout en lien avec le plan d'action en matière de diversité culturelle de l'arrondissement.

Une demande de soutien financier, pour la reconduction et la pérennisation de ce programme destiné aux membres des communautés ethnoculturelles de LaSalle, a été déposée auprès des instances décisionnelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0384 (1185986006) - 4 septembre 2018 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

Résolution CA17 20 0507 (1175986005) - 5 septembre 2017 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

Résolution CA16 20 0381 (1166818058) - 4 juillet 2016 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

Résolution CA15 20 0316 (1156818068) - 1er juin 2015 : Aide financière de 40 000 \$ Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise en place d'un projet de programmation destinée aux communautés culturelles de LaSalle.

DESCRIPTION

Par la reconduction de ce programme, le CCCHL souhaite :

- Consolider ses liens avec les communautés ethnoculturelles qui se sont impliquées lors des quatre premières éditions.
- Favoriser et stimuler les échanges et les interactions entre les différentes communautés.
- Favoriser l'intégration des communautés ethnoculturelles par la mise en place d'une offre culturelle diversifiée et professionnelle.
- Poursuivre et intensifier l'offre de services culturels du CCCHL (spectacles, ateliers, causeries).

JUSTIFICATION

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte toutes les conditions de cette politique. En place depuis près de 30 ans, cet organisme a pour mission de favoriser l'intégration sociale, interculturelle et intergénérationnelle par les arts et la culture.

Sa mission correspond en tous points aux préoccupations de l'arrondissement, principalement en ce qui a trait à l'intégration des communautés ethnoculturelles au sein du tissu laSallois et leur participation active de la vie culturelle.

Depuis le démarrage du projet, le CCCHL a réussi à tisser des liens avec bon nombre de représentants des communautés culturelles et à susciter l'implication et la participation des membres de leur communauté à la diffusion culturelle. Également, afin de favoriser l'intégration et la fidélisation de tous les publics laSallois, le CCCHL entend poursuivre et intensifier son objectif d'améliorer ses stratégies de communication avec l'ensemble des résidents de l'arrondissement qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 40 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192365022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la Politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle

D'approuver la Politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-15 11:21

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la Politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a mis en place, au printemps 2019, un réseau de panneaux d'affichage numérique répartis sur son territoire. Ces panneaux ont pour principal objectif de diffuser les messages de l'arrondissement et de promouvoir les activités municipales. Toutefois, afin d'accroître la visibilité des activités et des événements relatifs à la vie communautaire et associative, il est possible pour les organismes reconnus et les partenaires de l'arrondissement d'y afficher gratuitement des messages d'intérêt public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette *Politique d'affichage* vise à préciser le processus à respecter afin de faire afficher un message sur les panneaux d'affichage numérique situés aux intersections suivantes de l'arrondissement :

- Boulevard Newman et avenue Dollard (1 face d'affichage)
- Boulevard De La Vérendrye et avenue Dollard (1 face d'affichage)
- Boulevard De La Vérendrye et rue Ducas (1 face d'affichage)
- Boulevard Champlain et rue Gagné (2 faces d'affichage)

JUSTIFICATION

L'adoption d'une *Politique d'affichage* est nécessaire pour encadrer l'usage du réseau de panneaux d'affichage numérique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les organismes reconnus de l'arrondissement pourront désormais afficher leurs messages gratuitement sur les panneaux numériques de l'arrondissement. L'accès aux anciennes structures d'affichage statique était également gratuit pour les organismes, mais ceux-ci devaient payer pour faire fabriquer les panneaux qu'ils souhaitaient faire afficher.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après approbation de la Politique d'affichage par le conseil d'arrondissement, chaque organisme reconnu recevra une copie de la politique, accompagnée d'une note explicative et du formulaire de demande d'affichage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1196152012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la rédaction d'un plan général d'aménagement du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la rédaction d'un plan général d'aménagement du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 10:04

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la rédaction d'un plan général d'aménagement du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est responsable de la planification et de l'aménagement du parc des Rapides. L'arrondissement s'est doté d'un plan stratégique 2019-2024 incluant des actions afin de faciliter l'utilisation du parc riverain situé entre le boul. LaSalle et le fleuve dans l'arrondissement. Une réflexion plus importante devient nécessaire afin d'évaluer les meilleures actions à prendre pour atteindre les objectifs visés par le plan stratégique. Au cours de l'année, des discussions avec le SGPMRS ont déjà permis la planification de certains travaux dans le parc des Rapides.

La délégation d'une compétence liée au conseil de la Ville se fait en plusieurs étapes. Ainsi, dans une première étape, l'arrondissement de LaSalle offre ses services au SGPMRS pour la réalisation des travaux concernés. La deuxième étape est que le conseil de la ville accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation de ce plan concept des berges de l'arrondissement de LaSalle.

Pour des raisons d'uniformité et de continuité, il est préférable de faire un plan d'aménagement conjoint entre les limites de l'arrondissement Verdun et la 31e Avenue et entre la 31e Avenue et la limite Lachine qui est de juridiction de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0579 - 14 mai 2019 (GDD 1185186002) - Accepter les offres de service des conseils d'arrondissements pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

DESCRIPTION

Le projet consiste à développer un plan général d'aménagement du parc des Rapides afin d'établir des principes directeurs d'aménagements et définir un plan d'action sur 5 ans. Pour ce faire, plusieurs appels d'offre seront nécessaires tels que la caractérisation des berges, des relevés physiques, la qualification de la végétation, etc.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle veut favoriser l'utilisation conviviale du parc riverain au fleuve par ses citoyens. L'arrondissement a en effet la chance de posséder environ 8 km de berges du fleuve St-Laurent. Afin de permettre une vision d'ensemble et des investissements futurs éclairés, la création d'un plan général d'aménagement est essentielle. C'est une première étape nécessaire à la création d'un plan directeur du parc riverain dans l'arrondissement.

En plus de faciliter et agrémenter l'utilisation de ce parc, les aménagements doivent être réalisés afin d'augmenter la visibilité de ce parc. L'augmentation de la canopée et la stabilisation des berges sont également des éléments à réfléchir dans le contexte actuel du réchauffement climatique. Le SGPMRS fera parti intégrante de la réflexion de l'utilisation du parc des Rapides afin de s'assurer que tous les développements des activités correspondront aux normes en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appels d'offres de services professionnels : octobre 2019 à février 2020
Réception des différents mandats : fin 2020
Réalisation de travaux : 2020 à 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'arrondissement de LaSalle procédera à la réalisation des travaux en respectant les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BARRIAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jacinthe DESMARAIS, LaSalle

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 21 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196152011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

- 1- D'adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021
- 2- De confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et
- 3- D'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 10:45

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en œuvre d'un Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- La mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- L'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- L'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- L'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PISE est de 29,5 M\$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- Confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- Confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- Assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- Autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1184815002 - Résolution CE19 0409 du comité exécutif du 13 mars 2019, adoptant le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

Le parc Ménard d'une superficie de $\pm 16\,364\text{ m}^2$, est un parc de quartier inscrit directement au centre d'un complexe résidentiel. Cet ensemble résidentiel appelé "LaSalle Heights" représente l'un des plus importants regroupements de logements sociaux de l'arrondissement gérés par un organisme privé. Le parc a fait l'objet d'une étude d'orientation de développement par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement. Il est enclavé et les installations y sont vétustes.

Les trois grandes orientations pour le parc sont de créer des espaces conviviaux et sécuritaires, une mise à niveau des installations et des équipements en fonction des besoins des clientèles et lier les quartiers existants aux développements proposés en créant un réseau d'espaces verts. C'est dans ce contexte que l'arrondissement a développé un plan directeur pour l'ensemble de l'aménagement du parc Ménard qui prévoit l'ensemble des besoins du secteur ayant fait l'objet d'un sondage auprès de la population environnante.

Dans le cadre de la présente demande, l'arrondissement planifie l'aménagement d'un terrain de tennis, deux terrains de basketball, un terrain de soccer, des exercices et des équipements de callisthénie. Des équipements complémentaires tel que l'éclairage, du mobilier et des clôtures seront également prévus dans le projet. Les installations serviront à la tenue d'activités sportives et récréatives libres ou organisées par des organismes communautaires qui sont présents sur les lieux durant la période estivale.

- Terrain de tennis: superficie de 690 m.ca
- Terrain de basketball: superficie de 1325 m.ca
- Terrain de soccer: superficie de 1125 m.ca
- Exercices et équipements de callisthénie: superficie de 410 m.ca

JUSTIFICATION

L'opportunité visée est d'élargir les possibilités des intervenants impliqués par un rajeunissement des installations sportives et un désenclavement permettant à celui-ci de jouer son rôle de réseautage urbain. Le concept proposé est évalué selon l'accent mis sur :

L'approche inclusive: L'arrondissement de LaSalle a consulté un comité de citoyens sur le site afin de comprendre l'ensemble des différents besoins afin de considérer autant les besoins des groupes marginalisés, des jeunes, des nouveaux arrivants, ADS+.

Le design actif: Afin de favoriser un mode de vie actif, l'aménagement du parc inclut l'intégration d'exercices qui contribue aux saines habitudes de vie des citoyens. De plus, la proximité de ces équipements près des installations sportives facilite les choix sains, favorise un mode de vie physiquement actif et une dynamique familiale plus active. Enfin, le concept du parc vise à désenclaver celui-ci et le connecter au réseau de pistes cyclables existantes du Canal Lachine entre autres avec complétion au réseau vert et bleu.

L'innovation: les équipements de callisthénie sont actuellement une nouvelle tendance

sportive.

La planification dans une perspective globale du parc et d'appropriation collective: Les études effectuées en amont tel que les orientations de développement du secteur en urbanisme de l'arrondissement ainsi que l'utilisation du plan directeur comme outil de planification des aménagements du parc permet de prévoir l'emplacement et le choix des bons équipements dans une vision globale. La nouvelle configuration des accès favorise le désenclavement du site et le déplacement actif (piste cyclable qui longe le canal Lachine à proximité) et tient compte de la mobilité réduite.

L'adéquation avec le Plan directeur du sport et du plein air urbains: Un des enjeux du plan est d'aménager et de mettre à niveau les équipements existants désuets et non conformes. Pour ce faire, l'arrondissement prévoit réaménager et regrouper les terrains sportifs afin d'utiliser l'espace de façon optimale. La nouvelle configuration des équipements augmentera la sécurité des usagers et sera conforme aux normes. Leur utilisation ne sera pas régit par des associations, mais plutôt pour un usage libre afin de favoriser l'accessibilité aux activités (équité sociale) et aux équipements collectifs. L'aménagement comprendra six (6) nouveaux projecteurs éclairant les terrains sportifs et les aires de service connexe tel que les fontaines à boire et le mobilier (bancs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville évaluée à 782 000\$ correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme.

L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles.

Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels, conception: septembre 2019 à mai 2020

Caractérisation des sols: automne 2019

Travaux réalisés de mai 2020 à novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 août 2019
Dominique LEMAY, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1194629026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

La mairesse d'arrondissement indique qu'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* , elle a exercé son droit de reconsidération relativement à la résolution CA19 20 0340 qui offrait la gratuité pour l'utilisation de la roulotte aux Aînés de LaSalle à l'occasion de leur pique-nique annuel.

De refuser d'approuver la résolution CA19 20 0340 qui amendait la résolution CA19 20 0281 afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte aux Aînés de LaSalle à l'occasion de leur pique-nique annuel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 14:08

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

La résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2019.

L'organisme a ensuite adressé une demande de dérogation afin d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de l'événement. Ce qui permettra de faire la distribution de la nourriture et des boissons gazeuses.

Décisions antérieures

Résolution no CA19 20 0281 (1194629013) adopté le 2 juin 2019 :

Résolution no CA18 20 0261 (186818058) adopté le 4 juin 2018 :

Résolution no CA17 20 0372 (176818070) adoptée le 4 juillet 2017 :

Description

Autoriser la dérogation afin de permettre à l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, ou le 25 juillet en cas de pluie.

Justification

Afin de soutenir l'organisme dans la réalisation de son événement du 23 juillet 2019 au parc des Rapides, une dérogation à la tarification pour l'utilisation de la roulotte est demandée.

Aspect financier

La valeur approximative de la gratuité est 250 \$.

Conformité aux politiques, aux encadrements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2019.

L'organisme a ensuite adressé une demande de dérogation afin d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de l'événement. Ce qui permettra de faire la distribution de la nourriture et des boissons gazeuses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA19 20 0281 (1194629013) adopté le 2 juin 2019 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

Résolution no CA18 20 0261 (186818058) adopté le 4 juin 2018 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

Résolution no CA17 20 0372 (176818070) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel qui aura lieu le 25 juillet 2017 à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2017.

DESCRIPTION

Autoriser la dérogation afin de permettre à l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, ou le 25 juillet en cas de pluie.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir l'organisme dans la réalisation de son événement du 23 juillet 2019 au parc des Rapides, une dérogation à la tarification pour l'utilisation de la roulotte est demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur approximative de la gratuité est 250 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-07-04



Dossier # : 1197551022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019.

D'autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-20 16:07

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de LaSalle, depuis plus de 25 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une soirée offerte en leur honneur. Cette année, la soirée se déroulera le 19 octobre 2019 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comportera deux volets : tout d'abord la présentation d'un spectacle dans le théâtre suivi par un léger goûter, service d'alcool et soirée dansante. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'Arrondissement de LaSalle.

L'Arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de boissons alcooliques et désigne Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour en faire la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0321 (1186818077) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

Résolution CA17 20 0376 (1176818074) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 21 octobre 2017.

Résolution no CA16 20 0471 (1166818076) adoptée le 8 août 2016 : D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 22 octobre 2016.

DESCRIPTION

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

JUSTIFICATION

Conformément à la loi, l'Arrondissement de LaSalle est tenue d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plus de 800 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'Arrondissement de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la réglementation en vigueur sur la vente et le service de boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197551021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-20 16:13

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, l'Arrondissement organise un événement pour offrir l'occasion aux citoyens de LaSalle afin de célébrer l'Halloween le 31 octobre 2019, au parc Leroux. Cet événement attire de 5 000 à 8 000 personnes annuellement. Chaque année, de nouvelles thématiques, de nouveaux décors et de nouvelles animations transforment le parc au plaisir des participants, ainsi que 24 000 bonbons sont distribués aux enfants par les clubs sociaux de LaSalle : Optimistes, Chevaliers de Colomb et Richelieu.

Pour clôturer l'événement un feu d'artifice de type familial, pièces pyrotechniques de petit calibre, est offert à 20 h par l'Arrondissement de LaSalle. Ce feu d'artifice est sous la supervision d'une firme spécialisée et en présence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Advenant l'annulation en cas de pluie, le feu d'artifice est reporté à un événement ultérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0325 (1186818078) adoptée le 9 juillet 2018 : Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

Résolution CA17 20 0445 (1176818084) adoptée le 14 août 2017 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2017 au parc Leroux.

Résolution CA16 20 0525 (1166818075) adoptée le 6 septembre 2016 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2016 au parc Leroux et d'autoriser une dépense de 3 340 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019. L'événement de l'Halloween se déroulera entre 17 h 30 et 20 h et le feu d'artifice est tiré par un artificier professionnel précisément à 20 h en présence du SIM.

JUSTIFICATION

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu de lancement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement familial annuel, en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, permet à l'ensemble des citoyens de LaSalle de voir de près un feu d'artifice et de participer gratuitement et en toute sécurité à un événement populaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement utilise plusieurs moyens de communication pour faire la promotion de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposés par le fournisseur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les normes et recommandations du SIM.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Maxime Ubner SAUVEUR, 20 août 2019
Daniel GIRARD, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197551029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019 et autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.

D'autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019;
D'autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 16:17

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019 et autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis (MSPSSL) a déposé une demande à la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) afin d'obtenir l'autorisation, en collaboration avec LaSalle Drive-In, de tenir une activité de financement, de 11 h à 22 h, le 15 septembre 2019.

La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'amasser les fonds nécessaires à la construction et la mise en opération d'une maison de soins palliatifs gratuits pour la clientèle du Grand Sud-Ouest de Montréal qui serait établie dans l'arrondissement de LaSalle.

Pour cette journée, tous les profits des ventes du restaurant LaSalle Drive-In seront versés à la MSPSSL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, en collaboration avec le restaurant LaSalle Drive-In, tiendra une activité de financement dont tous les profits seront versés à la MSPSSL, de 11 h à 22 h, le samedi le 15 septembre 2019.

Pour la tenue de cet événement, la CSLDS prêtera, moyennant les frais de transport prévus au règlement établissant les tarifs, les équipements suivants :

- 2 tables pliantes;
- 4 chaises en résine
- 1 système de son

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation approximative des coûts est de 169 \$ pour le prêt d'équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et de la terrasse Serre ainsi qu'avec le règlement établissant les tarifs de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197551030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture du boulevard LaSalle, entre les rues Raymond et Gagné, et permettre la présence de camions de bouffes de rue sur le domaine public le 21 septembre 2019 dans le cadre du Festival de la soupe de LaSalle. Autoriser Nathalie Nicole Boutin à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'autoriser la fermeture du boulevard LaSalle, entre les rues Raymond et Gagné.
De permettre la présence de camions de bouffes de rue sur le domaine public le 21 septembre 2019 dans le cadre du Festival de la Soupe de LaSalle.

D'autoriser Nathalie Nicole Boutin à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-27 09:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture du boulevard LaSalle, entre les rues Raymond et Gagné, et permettre la présence de camions de bouffes de rue sur le domaine public le 21 septembre 2019 dans le cadre du Festival de la soupe de LaSalle. Autoriser Nathalie Nicole Boutin à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La 5e édition du Festival de la Soupe de LaSalle aura lieu le 21 septembre 2019. La S.O.U.P.E. (Symbole d'ouverture et d'union des peuples) est un plat commun à tous les peuples, la soupe est synonyme d'échange, de créativité et de partage. C'est dans cet esprit que l'arrondissement de LaSalle convie le public à déguster gratuitement plus d'une trentaine de soupes différentes dans une ambiance festive. Il offre aussi aux participants de plus de 18 ans l'opportunité d'acheter des boissons alcooliques. Pour ce faire, l'arrondissement doit déposer une demande pour l'obtention d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Festival de la Soupe de LaSalle, l'arrondissement dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcooliques sur le site. Le 21 septembre 2019, un point de vente sera délimité au terrain du parc des Rapides, à l'angle du boulevard LaSalle et de la rue Raymond. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures lors de cet événement.

Une autorisation est aussi demandée afin d'avoir 5 camions de bouffes de rue sur le site, de 18 h 30 à 21 h 30, afin de vendre de la nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

La fermeture du boulevard LaSalle entre les rues Raymond et Gagné, est requise de 8 h à 22 h, le 21 septembre 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de 174 \$ maximum pour l'obtention d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX

Le : 2019-08-23

Secrétaire de direction

C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197551033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession, de 11 h à 13 h, le 8 septembre 2019.

De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de de tenir une procession de 11 h à 13 h, le 8 septembre 2019.

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Verdi, Proulx, Robert, Serre, jusqu'à l'Église Mère des Chrétiens. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-27 09:09

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession, de 11 h à 13 h, le 8 septembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de souhaite tenir une procession le 8 septembre 2019, entre 11 h à 13 h, suite à la messe célébrée à l'Église Madre dei Cristiani. Le conseil d'arrondissement permet de déroger au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade ou procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0323 (1186818066) adoptée le 9 juillet 2018 : De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 9 septembre 2018 de 11 h à 13 h.

Résolution CA17 20 0319 (1176818057) adoptée le 5 juillet 2017 : De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 10 septembre 2017 de 11 h à 13 h.

Résolution CA16 20 0398 adoptée le 4 juillet 2016 : De permettre à l'Association religieuse Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession le 11 septembre 2016 de 11 h à 13 h.

DESCRIPTION

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Verdi, Proulx, Robert, Serre, et Lefebvre jusqu'à l'Église Mère des Chrétiens. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-23



Dossier # : 1197551032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 15 septembre 2019 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7e Avenue et le boulevard Champlain.

D'autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 15 septembre 2019 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7e Avenue et le boulevard Champlain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-27 09:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 15 septembre 2019 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7e Avenue et le boulevard Champlain.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande d'un organisateur régional de la Course Terry Fox pour tenir localement cette course le 15 septembre 2018, qui sera organisée par Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147.

Cet événement familial de course à pied et de marche a pour objectif de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0394 (1187551005) adoptée le 4 septembre 2018 : D'autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 16 septembre 2018 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7^e Avenue et le boulevard Champlain.

Résolution CA17 20 0511 (1173630010) adoptée le 5 septembre 2017 : D'autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre les rues Gagné et Fayolle.

DESCRIPTION

Le départ se fera du local de Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147. Les participants emprunteront le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7e Avenue et le boulevard Champlain. Aucune fermeture de rue ne sera nécessaire pour ce trajet qui sera de 5 km à 10 km.

Les organisateurs utiliseront les équipements appartenant aux Chevaliers de Colomb.

Les organisateurs devront assurer l'encadrement et la sécurité des participants. L'utilisation du sentier de marche ne doit pas entraver la libre circulation des autres utilisateurs de la piste cyclable.

La Course Terry Fox est un événement annuel d'envergure nationale.

JUSTIFICATION

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1196152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0547 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. Un montant maximal de 146 008,34 \$ taxes incluses (incluant des contingences de 0 \$ et des incidences 0 \$) sera assumé par le SGPMRS de la Ville centre et sera dépensé en 2019. Un montant maximal de 235 546,74 \$ taxes incluses (incluant les contingences de 29 495,92 \$ et des incidences de 57 100 \$) sera assumé par l'arrondissement de LaSalle et sera dépensé en 2019.

Attendu que la Ville de Montréal a créé un nouveau Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux qui sera coordonné par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

Attendu que ce Programme est destiné aux 19 arrondissements et qu'il prévoit des investissements de 57 000 000 \$ sur 3 ans afin de rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle priorise depuis de nombreuses années la réfection de ses parcs et a déjà octroyé en 2018 un contrat permettant la réfection complète du parc Melatti, situé dans un quartier résidentiel;

Attendu que certains travaux ont été réalisés en 2019 dans le cadre de ce contrat;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une enveloppe de 247 100,13 \$ net de ristourne en 2019 pour la réalisation des projets suivants qui sont éligibles au financement : parc Melatti, parc Dalmany et Belvédère / station de pompage;

Attendu qu'afin d'imputer 133 325,08 \$ taxes nettes au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle;

Il est nécessaire d'amender la résolution CA18 200547 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-29 16:21

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0547 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. Un montant maximal de 146 008,34 \$ taxes incluses (incluant des contingences de 0 \$ et des incidences 0 \$) sera assumé par le SGPMRS de la Ville centre et sera dépensé en 2019. Un montant maximal de 235 546,74 \$ taxes incluses (incluant les contingences de 29 495,92 \$ et des incidences de 57 100 \$) sera assumé par l'arrondissement de LaSalle et sera dépensé en 2019.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, l'arrondissement de LaSalle a accordé un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle -. Dépense totale de 381 555,08 \$, taxes incluses (contrat: 294 959,16 \$ + contingences 29 495,92 \$ + incidences: 57 100 \$). Appel d'offres public 572246 - Contrat A.P.18-1786 (6 soumissionnaires) - Sommaire décisionnel 1187151053.

Les travaux consistaient à effectuer la réfection complète du parc Melatti qui contient présentement des jeux désuets pour enfants et les aires de jeux qui ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désirait investir dans ce parc afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, de se conformer aux nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour les citoyens.

En juin dernier, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité du projet du parc Melatti au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. À la suite de l'entrée en vigueur du Programme, une correction de financement est requise pour le solde des engagements admissibles aux crédits de 2019.

Dans ce dossier, le requérant est le SGPMRS et l'exécutant est l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 – 20 février 2019 : d'adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

CA18 20 0547 – 10 décembre 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 381 555,08 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 959,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 572246.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Programme, des crédits totalisant 247 100,13\$ (net de ristourne) sont disponibles pour l'arrondissement de LaSalle en 2019.

JUSTIFICATION

Pour être admissibles, tous les projets déposés par les arrondissements devront répondre aux critères suivants :

- Correspondre aux objectifs du Programme et concrétiser les bénéfices attendus
- Être réalisé selon un échéancier compatible avec le calendrier global du Programme
- Contribuer à l'amélioration des actifs de la Ville

Le projet du parc Melatti étant réalisé en 2019, il convient parfaitement aux critères établis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat de réfection du parc Melatti par Aménagement Sud-Ouest, incluant les contingences et des incidences, est de 381 555,08 \$ (taxes incluses) et sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 146 008,34 \$ taxes incluses (133 325,08 \$ taxes nettes), incluant les contingences de 0 \$, des incidences 0 \$ sera financé par le règlement d'emprunt 7719014 19-014 Travaux et acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux CM19 0229. Cette dépense sera assumée par le SGPMRS de la Ville centre et sera dépensée en 2019.
- Un montant maximal de 235 546,74 \$ taxes incluses (215 085,57 \$ taxes nettes), incluant les contingences de 29 495,92 \$, des incidences de 57 100 \$ sera financé par l'arrondissement de LaSalle et proviendra du règlement d'emprunt des parcs LAS-0115 (2018). Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de LaSalle et sera dépensée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Amélie BILODEAU, 22 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1196152010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0217 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni inc pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, et autoriser une dépense additionnelle maximale de 80 000 \$, taxes incluses majorant ainsi le déboursé total de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 532720 - Contrat A.P 18-1753.

Attendu que la Ville de Montréal a créé un nouveau Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux qui sera coordonné par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

Attendu que ce Programme est destiné aux 19 arrondissements et qu'il prévoit des investissements de 57 000 000 \$ sur 3 ans afin de rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle priorise depuis de nombreuses années la réfection de ses parcs et a déjà octroyé en 2018 un contrat pour la réalisation des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle;

Attendu que certains travaux ont été réalisés en 2019 dans le cadre de ce contrat;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une enveloppe de 247 100,13 \$ net de ristourne en 2019 pour la réalisation des projets suivants qui sont éligibles au financement : parc Melatti, parc Dalmany et Belvédère / station de pompage;

Attendu qu'afin d'imputer 113 775,06 \$ taxes nettes au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour le projet de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle;

Il est nécessaire d'amender la résolution CA18 20 0217 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle.

Et

D'autoriser une dépense additionnelle de 80 000 \$ taxes incluses majorant ainsi le déboursé total de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-08-29 16:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0217 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni inc pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, et autoriser une dépense additionnelle maximale de 80 000 \$, taxes incluses majorant ainsi le déboursé total de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 532720 - Contrat A.P 18-1753.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'encourager l'utilisation du parc riverain par ses citoyens, l'arrondissement de LaSalle a accordé en 2018 un contrat à Les Entreprises J. Piccioni inc. pour les travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle -. Dépense totale de 517 057,75 \$ taxes incluses (contrat: 465 507,05 \$ + contingences 46 550,70 \$ + incidences: 5 000 \$). Appel d'offres public 532720 - Contrat A.P.18-1753 (8 soumissionnaires) - Sommaire décisionnel 1187151011.

Les travaux ont été réalisés au coin des rues suivantes : boulevard LaSalle, au coin de l'Avenue Dupras.

En juin dernier, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité du projet du parc riverain au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. À la suite de l'entrée en vigueur du Programme, une correction de financement est requise pour le solde des engagements admissibles aux crédits de 2019.

Dans ce dossier, le requérant est le SGPMRS et l'exécutant est l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 – 20 février 2019 - d'adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

CA18 20 0217 – 7 mai 2018 - D'amender la résolution CA18 20 0132 afin qu'elle se lise comme suit : D'autoriser une dépense totale de 517 057,75 \$, taxes incluses, pour des

travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les entreprises J. Piccioni inc., le contrat A.P.18-1753 à cette fin (soumission 532720), au prix de sa soumission, soit au prix total de 512 057,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA18 20 0132 - 5 avril 2018 - D'autoriser une dépense totale de 477 424,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Les entreprises J. Piccioni inc., le contrat A.P.18-1753 à cette fin (soumission 532720), au prix de sa soumission, soit au prix total de 477 424,20 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Programme, des crédits totalisant 247 100,13\$ (net de ristourne) sont disponibles pour l'arrondissement de LaSalle en 2019.

De plus, en raison des conditions citées ci-dessous, le montant des travaux a dépassé le montant du contrat. Cette augmentation maximale de 80 000 \$ taxes incluses, majore ainsi le montant du contrat de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Pour être admissibles, tous les projets déposés par les arrondissements devront répondre aux critères suivants :

- Correspondre aux objectifs du Programme et concrétiser les bénéfices attendus
- Être réalisé selon un échéancier compatible avec le calendrier global du Programme
- Contribuer à l'amélioration des actifs de la Ville

Le projet de transformation d'une ancienne station de pompage en belvédère étant réalisé en 2019, il convient parfaitement aux critères établis.

En raison de quelques difficultés rencontrées lors de la réalisation, nous avons effectué plusieurs modifications telles que :

- La modification de la procédure de réparation applicable aux colonnes du bâtiment original
- La modification du type de remblais
- La modification des dimensions sonotubes pour garde-corps en acier
- La disposition des matériaux d'excavation jugés non conforme
- Des frais supplémentaires suite aux modifications du mur de soutènement
- Les travaux de réparation de béton (poutre et dalle de toit)
- Le déplacement des sonotubes pour garde-corps
- L'application enduit élastomère protecteur et décoratif
- La construction de bases de béton pour garde corps et clôture bois
- Les travaux de réparation de béton (poutre, plafond intérieur et bases)
- La protection à la base du mur de soutènement
- La modification du garde-corps

- L'ajout supplémentaire d'un garde corps côté Est du belvédère

L'augmentation du contrat original représente 15,6%. Les difficultés techniques reliées à la modification d'un vieux bâtiment ont été plus importante et ont provoqué majoritairement ce dépassement de coût.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni, incluant les contingences et des incidences, est de 517 057,75 \$ (taxes incluses) et sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 124 598,52 \$ taxes incluses (113 775,06 \$ taxes nettes), incluant les contingences de 0 \$, des incidences 0 \$ sera financé par le règlement d'emprunt 7719014 19-014 Travaux et acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux CM19 0229. Cette dépense sera assumée par le SGPMRS de la Ville centre et sera dépensée en 2019.
- Un montant maximal de 392 459,23 \$ taxes incluses (358 367,59 \$ taxes nettes), incluant les contingences de 46 550,70 \$, des incidences de 5 000 \$ sera financé par l'arrondissement de LaSalle et proviendra du règlement d'emprunt des parcs LAS-0110 (2017). Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de LaSalle et sera dépensée en 2019.

La dépense additionnelle maximale de contingences de 80 000 \$ taxes incluses sera financé à 100% par le PTI parc de l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Amélie BILODEAU, 22 août 2019
Luce DOYON, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1193035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-21 09:42

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019. entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 20 0346

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-08-21



Dossier # : 1192365020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement de LaSalle" lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-15 10:30

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) « LTÉM », tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée par règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération, jusqu'à concurrence du plafond indexé annuellement (16 767 \$ pour 2019). Tel qu'indiqué dans la LTÉM, cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à son poste que le membre ne peut pas autrement se faire rembourser. Le membre du conseil n'a aucune justification à fournir de son utilisation de cette allocation.

Jusqu'au 1er janvier 2019, les élus municipaux et députés provinciaux recevant une allocation de dépenses non soumise à une justification bénéficiaient, tant au niveau fédéral que provincial, d'une exemption de l'imposition de telles allocations, dans la mesure où celles-ci ne dépassaient pas 50 % de la rémunération versée pour leur fonction à titre d'élu. Dans son budget du 22 mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé que de telles allocations de dépenses deviendraient imposables à compter de l'année d'imposition 2019 (Projet de loi C-44, sanctionnée le 22 juin 2017). Pour sa part, le gouvernement du Québec a maintenu l'exemption de l'imposition de telles allocations de dépenses. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux en vertu de l'article 19 LTÉM est imposable au niveau fédéral seulement.

De nombreuses municipalités ont augmenté la rémunération versée aux élus afin de pallier la baisse de revenu net qu'ils subissent dû à l'imposition de l'allocation de dépenses. Cette augmentation prend généralement la forme d'une augmentation forfaitaire de la rémunération payable pour la fonction de maire ou de conseiller. Notons toutefois qu'il est impossible, par de telles mesures, de compenser tous les élus de façon égale, puisque l'impact fiscal individuel dépend des fonctions occupées et du revenu total du membre concerné, toutes sources confondues.

Le 15 mai 2019, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 19 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada*. La mesure proposée dans le PL 19 vise essentiellement à augmenter le montant de l'allocation de dépenses versée à chacun des membres de l'Assemblée nationale du montant

nécessaire afin que le montant net de cette allocation, après soustraction de l'impôt qui serait payable par le membre si l'on ne tenait compte que de ses revenus à titre d'élu, soit équivalent au montant initial de cette allocation, avant impôts. Ce projet de loi a été adopté le 6 juin 2019.

L'intérêt de la solution proposée dans le PL 19 découle du fait qu'elle vise à limiter le montant de l'augmentation à ce qui est requis pour compenser l'impact réel sur chaque individu, mais en considérant seulement les revenus à titre de député.

Puisque les villes n'ont aucun pouvoir de modifier le montant de l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux, le montant de celle-ci étant fixé conformément à l'article 19 LTÉM, la seule façon pour la Ville de compenser les élus pour l'imposition de leur allocation de dépenses consiste à augmenter la rémunération payable.

À la suite de l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de fixer une rémunération supplémentaire payable aux membres du conseil municipal afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses de la Ville de Montréal (sommaire 1193599008) et afin d'assurer le traitement équitable de tous les élus municipaux de la Ville de Montréal, les arrondissements ont la possibilité d'en faire de même pour les conseillers d'arrondissement.

Ce dossier vise donc à amender le règlement LAS-0016 actuel afin d'augmenter la rémunération payable aux conseillers d'arrondissement en compensation de l'imposition de leur allocation de dépenses au niveau fédéral.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification consiste à fixer, pour chaque conseiller d'arrondissement, une rémunération supplémentaire qui, ajoutée aux autres rémunérations que le membre reçoit pour l'ensemble de ses fonctions à titre d'élu, serait suffisant pour compenser l'élu pour l'impôt que ce dernier aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire, si l'on ne tenait compte, dans le calcul de son revenu total, que des sommes versées à titre d'élu.

En vertu de l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CVM)*, la compétence pour fixer la rémunération des conseillers d'arrondissement relève des conseils d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement peuvent, s'ils le désirent, fixer une rémunération supplémentaire ou modifier autrement la rémunération payable aux conseillers d'arrondissement.

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2019, tel que le permet la LTÉM.

JUSTIFICATION

Afin de ne pas dévaloriser la fonction d'élu, il est primordial de mettre en oeuvre des mesures justes et équitables afin de compenser les conseillers d'arrondissement pour la baisse qu'ils subissent depuis le 1er janvier 2019 dans leurs conditions par rapport aux années antérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2019, les membres du conseil subiront une baisse significative dans leurs conditions par rapport aux exercices précédents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement - 3 septembre
Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement
Adoption du règlement - 7 octobre 2019
Prise effet du règlement: 1er janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

Nancy SINCLAIR, 9 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-08

**Dossier # : 1192363078**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 116 logements (lot numéro 6 231 047) et d'une habitation mixte de 110 logements et d'un commerce (lot numéro 6 278 915) à l'angle des rues Gagné et George

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser, sur les lots numéros 6 231 047 et 6 278 915 (rue Gagné), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes de la zone C03-11 et des articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 2098:

- La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 6 278 915 (anciennement le lot numéro 5 429 021);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 231 047 (bâtiment A);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B)

aux conditions suivantes:

1. Le bâtiment situé sur lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) doit présenter un maximum de 120 logements;
2. le bâtiment situé sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B), doit présenter un maximum de 115 logements et un seul usage commercial de la classe « c1 », soit un dépanneur sans débit d'essence, d'une superficie maximale de plancher de 420 mètres carrés. Cet espace commercial doit être situé au rez-de-chaussée, dans la partie arrière de l'aile latérale droite du bâtiment, donnant sur la rue George;
3. le nombre total de cases de stationnement pour les deux bâtiments doit être conforme au minimum requis en vertu du règlement de zonage numéro 2098;
4. les bâtiments doivent être construits de manière à pouvoir supporter un toit végétalisé, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915

(bâtiment B);

5. un toit végétalisé doit être aménagé sur au moins 60 % de la surface des toits des bâtiments, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);

6. la partie résiduelle de la surface desdits toits, sauf une partie de toit occupée par un équipement ou une construction accessoire, doit être revêtue d'un matériau de couleur blanche, d'un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche, d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 ou d'une combinaison de ces revêtements;

7. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau de vibration à l'intérieur des bâtiments ne sera pas supérieur à 0,14 mm/s;

8. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne sera pas supérieur à 40 dBA Leq (24 h);

9. la clôture acoustique prévue le long des lignes arrière du terrain doit être constituée de planches de bois;

10. les plans de construction de la clôture acoustique et le plan d'aménagement paysager doivent être accompagnés de documents démontrant, par un ingénieur spécialisé dans le domaine, que le niveau sonore au sol, dans les cours arrière, à l'extérieur des bâtiments, ne sera pas supérieur à 55 dBA Leq (24 h);

11. les aménagements paysagers prévus doivent l'être conformément au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution. Si toutefois, un monticule doit être aménagé en plus de la clôture acoustique, afin de respecter la condition précédente, celui-ci ne doit pas présenter une pente supérieure à 30 %;

12. pour l'ensemble des plantations prévues sur la dalle en tréfonds, un plan et des coupes détaillés des plantations, réalisés par un architecte du paysage, doivent être déposés;

13. à la plantation, le tronc des arbres feuillus doit être d'un minimum de 45 mm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol. À la plantation, les arbres conifères doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;

14. les constructions accessoires ou équipements accessoires sur le toit doivent présenter une hauteur maximale de 2,75 mètres;

15. des compacteurs à déchets et de matières recyclables intérieurs, pour chacun des bâtiments, doivent être prévus;

16. des silencieux et des écrans antibruit doivent être installés sur et autour des équipements accessoires situés sur le toit de l'aile latérale droite du centre commercial Place LaSalle (toit adjacent aux terrains visés par la présente demande) et ce, avant que puissent être émis les permis de construction. Les plans de construction des silencieux et écrans antibruit des équipements accessoires sur le toit doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore, aux limites de propriété du centre commercial Place LaSalle, sera conforme au règlement concernant les nuisances numéro 2192 de l'arrondissement de LaSalle;

17. un corridor intérieur piétonnier doit relier le stationnement souterrain du lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) au stationnement souterrain du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) et une servitude réelle publiée doit garantir l'usage en commun des espaces de stationnement;

18. l'ensemble des deux projets doivent être réalisés à l'intérieur d'un maximum de 120 mois de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI approuvant le projet;

19. le tout, substantiellement conforme aux plans, élévations et descriptifs des matériaux de revêtements extérieurs joints à la présente résolution;

20. le tout, conformément à la lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle concernant les mesures qui seront mises de l'avant afin de minimiser les effets négatifs du camionnage, de la présence du restaurant-bar Brasserie des Rapides et de la présence d'équipements accessoires sur le toit du centre commercial, jointe à la présente résolution.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 10:09

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 116 logements (lot numéro 6 231 047) et d'une habitation mixte de 110 logements et d'un commerce (lot numéro 6 278 915) à l'angle des rues Gagné et George

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à démolir le bâtiment commercial isolé d'un étage situé à l'angle des rues Gagné et George, occupé par le dépanneur Couche-Tard, afin de permettre la construction, sur ce terrain et sur le terrain vacant situé à côté de celui-ci de deux bâtiments, dont un qui intégrerait le dépanneur au niveau d'une partie de son rez-de-chaussée donnant sur la rue Gagné.

Or, les deux terrains se situent dans la zone C03-11, où seuls certains usages commerciaux liés à la vente au détail et aux services, à des usages commerciaux artériels légers, de même qu'à des usages communautaires de récréation extensive sont autorisés. L'usage souhaité pour les deux bâtiments n'est donc pas autorisé en vertu de la grille des usages et normes. De plus, les requérants proposent un projet qui possède des dérogations concernant la marge avant, les hauteurs, les coefficients d'occupation du sol, les stationnements et certains aménagements des terrains.

Les bâtiments présenteraient tous deux un plan en « U » et seraient sur leur propre lot, mais certains aménagements seraient communs. Les deux bâtiments présenteraient cinq étages et tous les deux présenteraient un seul niveau de stationnement en sous-sol.

Le premier bâtiment (appelé A), situé sur le lot numéro 6 231 047, présenterait 116 logements. Quelques cases de stationnement extérieures seraient aménagées sur sa façade latérale droite, dans un espace de stationnement central mis en commun avec le bâtiment B. Les autres seraient aménagées en sous-sol. Au total, 112 cases de stationnement sont prévues pour le bâtiment A. Il manquerait toutefois 33 cases de stationnement, mais celles-ci seraient aménagées au sous-sol du bâtiment B, ce qui nécessite tout de même une dérogation. Un passage souterrain piétonnier relierait les deux stationnements en sous-sol.

Le deuxième bâtiment (appelé B), situé sur le lot numéro 6 278 915 à l'angle des rues Gagné et George, présenterait quant à lui 110 logements et un commerce d'une superficie de 410 m² (4 413 pi²) au rez-de-chaussée, sur la partie arrière de l'aile droite du bâtiment, donnant sur la rue George. C'est l'actuel dépanneur Couche-Tard qui occuperait l'espace, une fois la démolition, puis la construction réalisées.

Quelques cases de stationnement extérieures seraient aménagées sur sa façade gauche, dans un espace de stationnement central mis en commun avec le bâtiment A. Les autres cases seraient aménagées au sous-sol. Quinze (15) autres cases extérieures seraient aménagées à l'arrière du bâtiment, donnant sur la rue George. Celles-ci, desserviraient spécifiquement les clients du dépanneur.

Le bâtiment A présenterait des logements locatifs. Le bâtiment B quant à lui, présenterait des appartements tenus en copropriété. Les deux bâtiments, de même que l'ensemble des logements seraient toutefois très similaires et comporteraient en presque totalité des appartements d'une ou deux chambres. Sur 226 logements que comporteraient les deux bâtiments au total, il y aurait 104 logements présentant une chambre à coucher, 100 logements de deux chambres à coucher et 22 logements de trois chambres à coucher.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage :

PPCMOI - ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES			
Éléments visés - bâtiment A	Article visé du zonage	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée par le requérant
Usage	Grille	Commercial	Multifamilial 116 log.
Hauteur max. (étage / mètre)	Grille	2 étages / 10 mètres	5 étages / 16,25 mètres
C.O.S. max.	Grille	1,00	1,73
Nombre min. de case de stationnement (bâtiment A)	6.15.1	145	112 (manque 33, mais seraient aménagés en commun au sous-sol du bâtiment B)
Localisation espace de chargement	6.1.1	Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel	En cour latérale pour résidentiel
Zone tampon le long d'une ligne arrière	6.1.7.1	zone gazonnée min. 2,5 m de largeur avec écran végétal min. 1,20 m de haut et d'une densité supérieure à 80% et d'au moins 50% de conifères et de 1 arbre par 8 m.	Zone gazonnée de 10 m, mur anti-bruit et plantations diversifiées
Hauteur max. clôture en cour latérale et arrière	5.5.7.3	1,83	2 m

Lot 6 231 047 (bâtiment A) – Éléments dérogatoires au règlement de zonage

PPCMOI - ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES			
Éléments visés - bâtiment B	Article visé du zonage	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée par le requérant
Usage	Grille	Commercial	Mixte : 110 log. et 1 commerce
Marge avant min.	Grille	0 m	8,56 m au coin George et Gagné
Hauteur max. (étage / mètre)	Grille	2 étages / 10 mètres	5 étages / 16,25 mètres
C.O.S. max.	Grille	1,00	1,14
Aménagement (zone tampon)	6.1.7.1	zone gazonnée d'au moins 2,5 m de largeur et comportant un écran végétal d'une hauteur d'au moins 1,20 m, d'une densité supérieure à 80% et d'au moins 50% de conifères et de 1 arbre par 8 m.	Zone gazonnée de 10 m et 3 m (derrière condo La Vie), mur anti-bruit et plantations diversifiées
Localisation espace de chargement	6.1.1	Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel	En cour latérale pour résidentiel
Hauteur max. clôture en cour latérale et arrière	5.5.7.3	1,83 m	2 m

Lot 6 278 915 (bâtiment B) – Éléments dérogatoires au règlement de zonage

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser, sur les lots numéros 6 231 047 et 6 278 915 (rue Gagné), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes de la zone C03-11 et des articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 2098:

- La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 6 278 915 (anciennement le lot numéro 5 429 021);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 231 047 (bâtiment A);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B)

aux conditions suivantes:

1. Le bâtiment situé sur lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) doit présenter un maximum de 120 logements;
2. le bâtiment situé sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B), doit présenter un maximum de 115 logements et un seul usage commercial de la classe « c1 », soit un dépanneur sans débit d'essence, d'une superficie maximale de plancher de 420 mètres carrés. Cet espace commercial doit être situé au rez-de-chaussée, dans la partie arrière de l'aile latérale droite du bâtiment, donnant sur la rue George;
3. le nombre total de cases de stationnement pour les deux bâtiments doit être conforme au minimum requis en vertu du règlement de zonage numéro 2098;
4. les bâtiments doivent être construits de manière à pouvoir supporter un toit végétalisé, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
5. un toit végétalisé doit être aménagé sur au moins 60 % de la surface des toits des bâtiments, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
6. la partie résiduelle de la surface desdits toits, sauf une partie de toit occupée par un équipement ou une construction accessoire, doit être revêtue d'un matériau de couleur blanche, d'un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche, d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 ou d'une combinaison de ces revêtements;
7. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau de vibration à l'intérieur des bâtiments ne sera pas supérieur à 0,14 mm/s;
8. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne sera pas supérieur à 40 dBA Leq (24 h);
9. la clôture acoustique prévue le long des lignes arrière du terrain doit être constituée de planches de bois;
10. les plans de construction de la clôture acoustique et le plan d'aménagement paysager doivent être accompagnés de documents démontrant, par un ingénieur spécialisé dans le domaine, que le niveau sonore au sol, dans les cours arrière, à l'extérieur des bâtiments, ne sera pas supérieur à 55 dBA Leq (24 h);
11. les aménagements paysagers prévus doivent l'être conformément au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution. Si toutefois, un monticule doit être aménagé en plus de la clôture acoustique, afin de respecter la condition précédente, celui-ci

ne doit pas présenter une pente supérieure à 30 %;

12. pour l'ensemble des plantations prévues sur la dalle en tréfonds, un plan et des coupes détaillés des plantations, réalisés par un architecte du paysage, doivent être déposés;

13. à la plantation, le tronc des arbres feuillus doit être d'un minimum de 45 mm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol. À la plantation, les arbres conifères doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;

14. les constructions accessoires ou équipements accessoires sur le toit doivent présenter une hauteur maximale de 2,75 mètres;

15. des compacteurs à déchets et de matières recyclables intérieurs, pour chacun des bâtiments, doivent être prévus;

16. des silencieux et des écrans antibruit doivent être installés sur et autour des équipements accessoires situés sur le toit de l'aile latérale droite du centre commercial Place LaSalle (toit adjacent aux terrains visés par la présente demande) et ce, avant que puissent être émis les permis de construction. Les plans de construction des silencieux et écrans antibruit des équipements accessoires sur le toit doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore, aux limites de propriété du centre commercial Place LaSalle, sera conforme au règlement concernant les nuisances numéro 2192 de l'arrondissement de LaSalle;

17. un corridor intérieur piétonnier doit relier le stationnement souterrain du lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) au stationnement souterrain du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) et une servitude réelle publiée doit garantir l'usage en commun des espaces de stationnement;

18. l'ensemble des deux projets doivent être réalisés à l'intérieur d'un maximum de 120 mois de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI approuvant le projet;

19. le tout, substantiellement conforme aux plans, élévations et descriptifs des matériaux de revêtements extérieurs joints à la présente résolution;

20. le tout, conformément à la lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle concernant les mesures qui seront mises de l'avant afin de minimiser les effets négatifs du camionnage, de la présence du restaurant-bar Brasserie des Rapides et de la présence d'équipements accessoires sur le toit du centre commercial, jointe à la présente résolution.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

Ø **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;

Ø **Considérant** que des améliorations seront apportées aux plans afin de mieux intégrer les bâtiments sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de son style et du nombre d'ouvertures et ce, avant l'envoi au conseil du projet de résolution de PPCMOI;

Ø **Considérant** que le projet contribuerait à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;

Ø **Considérant** que le projet présente une organisation fonctionnelle de qualité, au regard notamment du stationnement et des accès;

Ø **Considérant** que des améliorations ont été apportées aux plans afin de minimiser le plus possible les impacts environnementaux du projet, notamment aux bruits, à la circulation véhiculaire, aux îlots de chaleur et aux vibrations, et afin d'assurer une meilleure cohabitation des usages résidentiels avec les usages commerciaux adjacents au projet et d'une partie du projet;

Ø **Considérant** les améliorations apportées au projet au niveau du traitement architectural.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1197151039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a adopté un règlement concernant la circulation des camions et véhicules-outils sur son territoire;
ATTENDU que ce règlement doit être approuvé par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la Ville, en vue d'obtenir cette approbation, a avisé les municipalités et arrondissements voisins du contenu de ce règlement;

ATTENDU que les services administratifs sont d'avis que ledit règlement ne porte pas préjudice aux intérêts de la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle;

Que l'arrondissement de LaSalle informe la Ville de Montréal-Ouest qu'elle n'a pas d'objection à formuler au sujet du règlement no 2018-008 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-07-30 16:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal-Ouest actualise présentement son règlement 2114-008 relatifs à la circulation des camions et des véhicules-outils réglementaires. Ces modifications visent à uniformiser les outils réglementaires concernant leur circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 20 0348-2 juin 2014 : D'appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

DESCRIPTION

La Ville de Montréal-Ouest a adopté lors d'une séance du 17 décembre 2018 un règlement (no 2018-008) visant notamment à interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins publics de la municipalité (résolution no 20181217-016). Conformément à la politique du ministère des Transports (MTQ) intitulée *La circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier municipal* , une résolution d'appui des arrondissements limitrophes doit être émise quant à l'adoption du nouveau règlement.

JUSTIFICATION

Les routes de camion de la Ville de Montréal-Ouest communiquant avec l'arrondissement de LaSalle concordent parfaitement. Aucune correction n'est nécessaire. Nous appuyons donc les modifications au règlement de l'arrondissement de la Ville de Montréal-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-30

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1192363077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, visant l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de 6 antennes commerciales de plus de 2m. de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage numéro 2098 prévoit l'installation maximale d'une seule enseigne de plus de 2m. sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique

D'accorder une dérogation mineure (DM3001621931), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942) visant l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de six (6) antennes commerciales de plus de deux (2) mètres de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage numéro 2098, aux articles 5.5.9.2.5.e) et g), prévoit l'installation maximale d'une seule enseigne de plus de deux (2) mètres sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:48

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, visant l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de 6 antennes commerciales de plus de 2m. de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage numéro 2098 prévoit l'installation maximale d'une seule enseigne de plus de 2m. sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite déroger aux normes qui concernent les antennes commerciales se situant sur un toit de type communautaire (hôpital de LaSalle). Actuellement sur le toit, il y a de nombreuses antennes appartenant à deux compagnies de télécommunications différentes (Bell et Videotron). Le requérant (Videotron) possède déjà 6 antennes qui ont fait l'objet d'une dérogation mineure.

En effet, à sa séance du 5 octobre 2015 (résolution CA15 20 0581), le conseil d'arrondissement a accordé une dérogation mineure au 8585, terr. Champlain, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales dont la hauteur varie entre 2 et 3,8 mètres, sur la partie avant d'un toit plat avec un recul de moins d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport aux façades donnant sur la voie publique, sur l'appentis agrandi du toit, alors que selon les articles 5.5.9.2.5.e) et g) du règlement de zonage numéro 2098, le nombre maximal d'antennes pouvant être installées sur un toit est de un (1) pour les antennes de plus de 2 mètres de hauteur et qu'une antenne doit être installée sur la partie ou la moitié arrière du toit plat et respecter un recul minimal d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

La demande vise à retirer 3 antennes, à relocaliser 3 antennes et à installer 3 nouvelles antennes. Il s'agit de préserver le même nombre d'antennes, modifier les emplacements et les dimensions de celles-ci. Le requérant souhaite donc obtenir une dérogation mineure à cet effet.

L'objectif de Vidéotron est de mettre à jour les technologies et d'optimiser leur réseau. Le requérant allègue que la dérogation demandée est en fonction des meilleurs compromis possibles en vue d'assurer une couverture d'onde adéquate nécessaire à un service

téléphonique de qualité. Le design proposé est le meilleur compromis possible considérant les contraintes techniques (espace restreint sur l'appentis, présence d'antenne de la compagnie Bell, dégagement des antennes par rapport au bord du toit et éviter les interférences radio fréquence). De plus, les antennes sont conçues en fonction des standards dans l'industrie et l'emplacement des antennes est établi en fonction des paramètres techniques. Celles-ci doivent être visibles de la zone de couverture et donc avoir un dégagement selon un angle particulier qui détermine la position exacte de l'antenne.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, terr. Champlain, d'un maximum de six (6) antennes de plus de deux (2) mètres de hauteur et l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage numéro 2098 prévoit aux articles 5.5.9.2.5.e) et g) l'installation maximale d'une enseigne de plus de deux (2) mètres sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1152363170 (CA15 20 0581)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (DM3001621931), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942) visant l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de six (6) antennes commerciales de plus de deux (2) mètres de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage numéro 2098, aux articles 5.5.9.2.5.e) et g), prévoit l'installation maximale d'une seule enseigne de plus de deux (2) mètres sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour l'octroi de la dérogation mineure, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou de lotissement relatives aux droits acquis;
- Ø CONSIDÉRANT que les travaux font l'objet d'une demande de certificat d'autorisation;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø CONSIDÉRANT que six (6) antennes sont déjà présentes sur le toit et qu'aucune plainte relativement à leur présence n'a été enregistrée;
- Ø CONSIDÉRANT qu'elles ne sont pas directement sur une voie publique;
- Ø CONSIDÉRANT qu'elles permettent de répondre aux besoins en termes de

télécommunication;
Ø CONSIDÉRANT que l'emplacement et les dimensions des antennes résultent des contraintes techniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-16



Dossier # : 1192363076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage pour le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale, afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise

D'accorder une dérogation mineure (DM3001617114), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage (EP3001566304) pour le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale, afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 10.1.5.2.b), le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:48

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage pour le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale, afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite afficher une enseigne comportant une identification d'entreprise qui n'est pas enregistrée. Il s'agit de la nouvelle localisation de l'entreprise «Destination travail». L'entreprise était située auparavant au 1191, 90^e Avenue avec une enseigne comportant deux identifications d'entreprise non enregistrées. Celle-ci a été affichée pendant 17 ans, et ce, sans autorisation d'affichage jusqu'en décembre 2011. La demande de dérogation mineure vise l'installation d'une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée alors que si le message d'une enseigne comporte un sigle ou une identification commerciale d'une entreprise, celui-ci doit être enregistré en vertu de l'article 10.1.5.2.b) du règlement de zonage numéro 2098.

Le requérant allègue que la demande d'enregistrement s'étend sur plusieurs années et que les frais peuvent excéder 5 000 \$.

Il est à noter que selon les renseignements du site gouvernemental, les frais sont de 330 \$ et que les délais sont d'environ 18 à 21 mois. De plus, l'application de ce présent règlement est mise en œuvre depuis environ deux ans seulement, alors que le règlement a été adopté le 9 décembre 1996 (2098-82).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (DM3001617114), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage (EP3001566304) pour le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale, afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 10.1.5.2.b), le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour l'octroi de la dérogation mineure, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou de lotissement relatives aux droits acquis;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø CONSIDÉRANT que le délai d'une demande d'enregistrement est d'environ 18-21 mois;
- Ø CONSIDÉRANT que l'article 10.1.5.2.b) est appliqué depuis seulement quelques années alors qu'il a été adopté en 1996;
- Ø CONSIDÉRANT que la facture graphique présentée est dynamique et met en valeur la rue;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme communautaire qui offre des services aux citoyens de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363070

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36^e Avenue.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:15

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363070

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification du revêtement de brique de la façade principale d'une habitation unifamiliale par une autre brique. Il s'agit d'une brique d'argile de couleur rouge-brun (telle que la brique Hanson, modèle Dunkerron, format MTM ou équivalent). On vient aussi remplacer la petite insertion métallique (au coin droit de la façade principale) par cette même brique.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (projet de construction, d'agrandissement et de modification d'un bâtiment principal dans le secteur Riverside).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les modifications permettent de préserver le caractère d'ensemble;
- Ø **Considérant** que l'insertion est de qualité;
- Ø **Considérant** que les modifications sont conformes à la typologie du bâtiment identifiée à l'annexe « E »;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (projet de construction, d'agrandissement et de

modification d'un bâtiment principal dans le secteur);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1192363072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001603934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:39

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification des ouvertures et le retrait d'un vestibule non conforme sur un bâtiment commercial. Les travaux consistent plus précisément à retirer une porte de garage, une porte et un vestibule. La porte et la porte de garage sont remplacées par de la brique identique à l'existante. Le vestibule, quant à lui, est remplacé par une fenêtre et de la brique en continue avec l'existante.
Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001603934), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les modifications respectent l'expression architecturale;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001592234), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:15

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à retirer une porte et la remplacer par un revêtement de déclin métallique blanc tel que l'existant. La porte en question se situe sur le vestibule au coin de la rue Centrale et de la 8^e Avenue.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001592234), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001622528), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:14

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363069

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification de la façade principale d'une habitation unifamiliale. Il s'agit d'une maison laissée à l'abandon depuis quelques années et qui sera rénovée dans la totalité, en préservant ses caractéristiques. Les travaux consistent à changer le revêtement extérieur, à modifier les ouvertures et à refaire le toit à l'identique.

Le matériau principal utilisé sur la façade est la brique d'argile rouge de format métrique (telle que la brique Brampton, série Designer, format MTM ou équivalent). Celui-ci recouvre l'ensemble de la façade, à l'exception de la partie sous le niveau des fenêtres qui sera en pierre grise (tel que le modèle de pierre Permacon, couleur Lafitt nuancé gris Chambord ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001622528), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les modifications respectent l'expression architecturale et permettent de conserver un bâtiment laissé vacant depuis de nombreuses années;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1192363068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604368), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:14

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363068

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification de la façade arrière d'un bâtiment industriel qui donne sur la rue de Cannes-Brûlées. Les travaux consistent à fermer cinq portes de garage avec le même matériau que l'existant.

Le matériau utilisé pour fermer les ouvertures est un bloc de béton architectural blanc (tel que le modèle de bloc architectural Permacon, série Noble, de couleur Blanc Carrera ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 3 (aménagement des terrains, la construction, la modification et l'occupation de bâtiments dont l'usage est industriel) et au chapitre 8 (le parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604368), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet propose une insertion harmonieuse;
- Ø **Considérant** que les modifications favorisent une qualité architecturale;
- Ø **Considérant** que le projet propose d'harmoniser les finis;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (aménagement des terrains, la construction, la modification et l'occupation de bâtiments dont l'usage est industriel) et (le

parcours riverain);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1192363067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501416), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:09

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363067

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification du revêtement léger de la façade principale d'une habitation unifamiliale. Les travaux consistent à modifier les insertions de revêtement de bois par deux types de revêtements légers.

Le premier matériau utilisé est un revêtement de panneau de bois d'ingénierie de type fibrociment noir (tel que le modèle de panneau de fibrociment de la compagnie Finex noir ou équivalent). Le deuxième matériau est un déclin de bois de 6" de largeur brun (tel que le modèle de déclin de bois de 6" de la compagnie Maibec ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (projet de construction, d'agrandissement et de modification d'un bâtiment principal dans le secteur).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501416), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les modifications permettent de préserver le caractère d'ensemble;
- Ø **Considérant** que l'insertion est de qualité;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (projet de construction, d'agrandissement et de

modification d'un bâtiment principal dans le secteur Riverside);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1192363066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604615), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:09

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363066

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification de la façade latérale gauche d'un grand bâtiment commercial, au coin de la rue Jean-Milot et de l'avenue Lafleur. Les travaux consistent à modifier partiellement la brique existante pour un revêtement de bois d'ingénierie, à ajouter un encadré métallique faisant le pourtour de la vitrine commerciale et à retirer une porte. Ces travaux ont pour objectif de marquer la vitrine commerciale qui se trouve sur une façade latérale qui n'est pas attrayante pour le commerçant. Les matériaux utilisés sont un revêtement métallique noir pour l'encadré de la vitrine et un bois d'ingénierie gris pour le segment sous le niveau des fenêtres (tel que le modèle Naturetech par KWP, couleur Granite rustique ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604615), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les modifications mettent en valeur le commerce;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du

règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire hors secteur d'intérêt);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-15



Dossier # : 1192363074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3001566304), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:47

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial. Les dimensions du boîtier sont de 10,36m par 1,12m. La lentille est principalement bleue avec une portion grise qui énumère les services. Le lettrage est de couleur blanche. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3001566304), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale. De plus, lors des délibérations sur ce projet, les membres du comité ont constaté que les règles concernant l'affichage dans le secteur du Village des Rapides et contenues dans ce chapitre sont désuètes et ils recommandent au conseil d'arrondissement de mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de procéder à une révision des règles d'affichage dans le Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le boîtier est déjà présent depuis de nombreuses années;
- Ø **Considérant** que l'enseigne est plus dynamique que le modèle suggéré du PIIA;
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:48

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, sur le toit de l'hôpital de LaSalle, il y a de nombreuses antennes appartenant à deux compagnies de télécommunications (Bell et Vidéotron). Le requérant (Vidéotron) possède déjà 6 antennes autorisées en 2015 et il propose des modifications à cet effet. La demande vise à retirer 3 antennes, les repositionner et à installer 3 nouvelles antennes. On préserve donc le même nombre d'antennes que l'existant, mais on modifie les emplacements et les dimensions. Les dimensions des antennes sont de 4,97m, 4,97m, 3,15m, 3,08, 3,55m et 3,18m.

L'objectif de Vidéotron est de mettre à jour leurs technologies et d'optimiser leur réseau. Selon le requérant, la proposition est en fonction des meilleurs compromis possibles en vue d'assurer une couverture d'onde adéquate nécessaire à un service téléphonique de qualité. De plus, le design proposé est le meilleur compromis possible considérant les contraintes techniques (espace restreint sur l'appentis, présence d'antenne de la compagnie Bell, dégagement des antennes par rapport au bord du toit et éviter les interférences radio fréquence). Les antennes sont aussi des standards dans l'industrie et l'emplacement des antennes est établi en fonction des paramètres techniques. Celles-ci doivent être visibles de la zone de couverture et donc, avoir un dégagement selon un angle particulier qui détermine la position exacte de l'antenne.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 20 (antennes et support).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que les antennes ne sont pas directement localisées sur un mur donnant sur une voie publique;
- Ø CONSIDÉRANT que les antennes permettent de répondre aux besoins en termes de télécommunications;
- Ø CONSIDÉRANT que l'emplacement et les dimensions des antennes résultent des contraintes techniques;
- Ø **Considérant** que les antennes sont de couleurs similaires à la couleur du revêtement du toit et relativement peu visibles de la rue (compte tenu de la distance entre les antennes et la voie publique);
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (antenne et support);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1 ^{ère} Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613794), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1^{ère} Avenue.

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au retrait des éléments en bois de l'avant-toit proposés. Seules les colonnes doivent être conservées.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 15:40

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1ère Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer le revêtement d'aluminium sur la façade principale d'une habitation unifamiliale par du bois d'ingénierie, à démolir et à reconstruire le perron ainsi que l'escalier et à faire une projection de l'avant-toit de l'entrée afin de couvrir le perron. Les deux matériaux proposés sont le déclin de bois d'ingénierie beige (tel que le modèle Ridgewood de la compagnie Canoxel, couleur Kaki ou équivalent) et du bois naturel pour le perron, l'escalier et les éléments structuraux.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613794), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1^{ère} Avenue.

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au retrait des éléments en bois de l'avant-toit proposés. Seules les colonnes doivent être conservées.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet s'harmonise à la typologie architecturale du quartier;
- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-16



Dossier # : 1192363063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019 (selon les listes jointes en annexe).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 14:48

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363063

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels numéros:
1192363011
1192363014
1192363034
1192363048
1192363054

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019 (selon les listes jointes en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Juin 2019

Coût de base pour permis : 25 \$ X 28 certificats = 700 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 8 159 \$
Total : = 8 859 \$

Juillet 2019

Coût de base pour permis : 25 \$ X 19 certificats = 475 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 4 417 \$

Total : = 4 892 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2019-08-16



Dossier # : 1192363064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 199 111,83 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001519956) visant le remplacement des lots numéros 1 234 145 et 1 501 025 par les lots numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 199 111,83 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001519956) visant le remplacement des lots numéros 1 234 145 et 1 501 025 par les lots numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-19 14:55

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363064

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 199 111,83 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001519956) visant le remplacement des lots numéros 1 234 145 et 1 501 025 par les lots numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal", exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

Dans ce cas, ledit site a fait l'objet d'une compensation monétaire de 883,17\$ lors de la demande de lotissement du lot 978-979 le 17 septembre 1968.

La valeur du lot 6 306 267, établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc. en date du 16 juillet 2019, est de 300 \$ par mètre carré pour une valeur de 1 999 950 \$ (300 \$ X 6 666,5 mètres carrés).

En appliquant le crédit de 883,17 \$, la compensation monétaire aux fins d'établissement, de

maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 199 111,83 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1192363046 (résolution CA19 20 0244 du 6 mai 2019) PIIA.

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 199 111,83 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001519956) visant le remplacement des lots numéros 1 234 145 et 1 501 025 par les lots numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003.

JUSTIFICATION

L'évaluation de la valeur marchande du terrain a été estimée à 5 728 000 \$ (évaluation pour les quatre nouveaux lots à créer numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003).

L'arrondissement a utilisé les services de la firme Caprea Experts immobiliers inc pour établir cette valeur. Monsieur François Guertin évaluateur agréé a établi le taux retenu au mètre carré à 300 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement numéro 17-055, les lots numéros 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003 sont exemptés du paiement prévu à l'article 3 du même règlement en proportion de la superficie et de la valeur du lot déjà bâti prévu au plan.

En ce sens, seul le lot numéro 6 306 267 est assujetti au paiement de la compensation. En appliquant le taux retenu de 300 \$ au mètre carré pour le lot d'une superficie 6 666,5 mètres carrés, cela nous permet d'établir la valeur du lot à 1 999 950 \$.

La compensation monétaire est donc établie à un taux de 10% de 1 999 950 soit; 199 995 \$. À cette somme, nous devons soustraire l'exemption applicable de 883,17 \$, ce qui établit la compensation monétaire à 199 111,83 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:
2412.0010000.301741.41000.74420.013529.0000.000000.000000.000000.000000
(Beluga 01.233.90.015).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 7 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-08-06



Dossier # : 1197151038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 434, rue Bourbonnais dans l'arrondissement de LaSalle.

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 434, rue Bourbonnais dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA16 200451.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-07-30 16:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 434, rue Bourbonnais dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA16 200451 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA16 200451 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 434, Bourbonnais Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-29

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1496, rue Thierry dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1496, rue Thierry dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-15 09:52

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1496, rue Thierry dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que plusieurs personnes ayant un handicap ont besoin d'un espace pour stationner leur véhicule près de leur résidence et que celui déjà en place n'est plus suffisant, la direction des Travaux publics, demande l'installation d'un espace pour personne handicapé devant le 1496, rue Thierry.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196456008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-08-22 10:05

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines